

**Rapport n°2 :
Approbation du verbatim du conseil d'administration du 28 juin 2018**

Rapporteur (s) :	Nicolas CHAILLET - Président
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	27 septembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1) Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 17 mai 2018.....	2
Présentation	3
I. Point d'avancement	3
II. Trajectoire ISITE-BFC	5
III. Fonctionnement et moyens humains	14
IV. Suites réunion Ministre.....	16
2) Pôles thématiques d'UBFC – état d'avancement.....	28
3) Convention attributive d'aide ANR – projet RITM-BFC.....	34
4) Masters UBFC : organisation de la rentrée universitaire 2018-2019.....	36
5) Doctorat UBFC : organisation de la rentrée universitaire 2018-2019	37
6) Inscription formation doctorale aux fiches RNCP	38
7) Soumission au Conseil régional BFC de projets intégrés ISITE-BFC	40
8) Allocations de bourses doctorales du Conseil régional BFC – AAP Recherche I	44
9) Convention entre UBFC et l'incubateur DECA-BFC	44
10) Règlement du temps de travail concernant le personnel UBFC	45
11) Prix spécial étudiante – Concours « Initiative au féminin »	46
12) Adhésion d'UBFC à l'association Cluster BFC Numérique	47
13) Adhésion au Réseau des affaires juridiques - Jurisup	47
14) Refacturation des frais réels inhérents à la mission IGAENR	48
15) Dates des Conseils d'administration 2018-2019	48
16) Primes de charges administratives	50

*(La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet. - Nous allons commencer. Nous avons le quorum.

Bonjour à toutes et à tous. Vous voudrez bien m'excuser d'avoir retiré ma veste ; il fait tout de même un peu chaud. Je pense que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

En premier lieu, je voudrais accueillir les nouveaux conseillers, en l'occurrence le nouveau conseiller puisque son homologue du CESER n'a pas pu être présent aujourd'hui. Il s'agit de Jean-Charles Lefèbvre qui arrive dans ce conseil d'administration au titre du CESER Bourgogne Franche-Comté. Je l'en remercie.

Est-ce que je te laisse la parole une seconde ?

M. Lefèbvre. - Jean-Charles Lefèbvre, je suis membre du CESER et je représente, au CESER, la filière automobile. Je m'occupe des affaires publiques d'un grand groupe automobile local.

M. Chaillet. - Je pense que tout le monde aura compris de quel groupe il s'agit. Il n'y en a pas 50 ! Il s'agit de PSA. Merci.

En matière d'information, j'ai prévu de vous faire la suite de ce dont nous avons discuté au dernier CA, en particulier la question des engagements et des jalons de l'I-Site. Je ne l'ai pas mis en point spécifique parce qu'entre-temps, nous n'avons pas trouvé le croisement d'agenda nécessaire à une réunion spécifique sur ce sujet avec les chefs d'établissement.

Si vous en êtes d'accord, auparavant, nous allons déjà approuver le verbatim.

1) Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 17 mai 2018

M. Chaillet. - Concernant le verbatim, y a-t-il des modifications demandées ? Bruno.

M. Tatibouët. - C'est du détail. Page 17, dernière ligne de mon intervention confuse, il faut mettre au pluriel « ce problème » pour être cohérent avec ce qui précède.

La phrase suivante complète la précédente, ce qui n'apparaît pas vraiment à l'écrit. Le contexte doit donc être précisé : « Au moins, sur ceci, il servira à quelque chose ».

Je vous prie de m'excuser du fait que les termes ne soient pas bien choisis, ce qui est probablement dû à la fatigue de fin d'année.

Ce que je voulais dire, c'est : « Au moins, sur ceci, il devrait permettre d'avancer... ».

M. Chaillet. - D'accord. Y a-t-il d'autres modifications demandées ? Non.

Si tel n'est pas le cas, qui s'oppose à l'approbation de ce verbatim ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Présentation

M. Chaillet. - Je vais maintenant lancer une présentation. J'ai prévu une présentation en quatre points.

I. Point d'avancement

Le premier est un rappel de l'avancement sur des sujets que vous connaissez déjà mais qu'il est bon de se rappeler, surtout en fin d'année. Elles sont exprimées sous une forme chronologique, sur la question des compétences transférées et coordonnées conformément aux statuts d'UBFC.

Il y a d'abord la question du collège doctoral avec les transferts des ED et de l'HDR. Ce qui a nécessité une accréditation du ministère, comme vous le savez. Ce qu'il a bien voulu faire en mars 2017 pour une durée de 6 ans. Je le dis parce que ce n'est pas toujours le cas. Comme vous le savez, les accréditations peuvent être, s'il y a quelques réserves, pour des durées moins longues. Là, c'est une durée de 6 ans, donc la durée du contrat de site. Avec deux points là-dessus qui sont importants par rapport à la question de la politique de site, c'est la répartition des contrats doctoraux, de quelque nature qu'ils soient dès lors qu'ils sont blancs lorsqu'ils ne sont pas fléchés, par le collège doctoral UBFC. Ceci est fait en commun à l'échelle du site.

Un autre point. Comme vous le savez, les contrats doctoraux de la région sur l'ensemble des projets région sont attribués à la Comue, à UBFC, pour des raisons d'engagements et de jalons par rapport à l'université cible. Ainsi, évidemment, que les contrats doctoraux I-Site et l'ensemble des projets de recherche qui sont gérés à UBFC. En revanche, les contrats doctoraux Etat sont versés par le ministère directement aux établissements membres et restent à ce jour dans les établissements.

Ensuite, il y a les premiers masters en anglais, avec l'accréditation des cinq mentions. C'était en mars 2017 et également pour une durée de 6 ans. Ce qui laisse là-aussi toute la marge nécessaire pour installer ces nouveaux masters.

Le contrat de site 2017-2022, que vous connaissez pour l'avoir voté en avril 2017, avec une petite particularité, du point de vue de l'État, puisqu'il a été signé par deux ministères, celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et celui de l'Agriculture. Ce qui était - je ne sais pas si c'est toujours le cas - une première nationale. Cela s'est fait eu égard au fait qu'AgroSup Dijon soit sous la double tutelle de ces deux ministères. C'était l'occasion, pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de faire cette double signature, autrement dit de partager à deux ministères un contrat de site.

Ensuite, les pôles thématiques sur lesquels je reviendrai dans le point suivant, qui sont en cours de constitution, avec l'un des sept pôles qui est le pôle Ingénierie et Management, le pôle Polytechnicum qui existe déjà depuis le début et puis les autres pôles thématiques, les six autres qui sont en cours de constitution. J'y reviendrai dans le point suivant.

En ce qui concerne les actions culturelles qui font partie des compétences coordonnées, les actions sont « Ma Thèse en 180 secondes », la Fête de la Science et puis à un événement régional qui a démarré sur plusieurs sites, avec un grand dynamisme et un grand succès, je veux le dire, qui s'appelle « Vivo entrée en nature », qui a vocation également à raisonner avec les axes de l'I-Site.

Les premières assises de la vie étudiante se sont tenues en avril 2018, avec un très bon retour des étudiants qui y ont participé, qui ont pu s'y exprimer.

Et puis l'entrepreneuriat étudiant Pépite que vous connaissez également, qui est géré à l'échelle fédérale.

Pour rappel, les cinq mentions de master en anglais qui ont été ouvertes à la rentrée universitaire 2017 vous sont indiquées. Ce qui fait cinq mentions et six parcours, sachant que la mention « Intelligence économique » n'a pas pu ouvrir malgré la volonté de tous les acteurs. Ceci pour des raisons de droits complémentaires avec B&B. Les cinq autres fonctionnent.

Cela fait 103 étudiants, 32 ou 33 % d'étudiants étrangers, ce qui est une bonne nouvelle sachant que, sauf erreur de ma part, le dernier strater en date mentionne quelque chose comme 10,9 % d'étudiants étrangers en Bourgogne Franche-Comté.

Je redis qu'il ne s'agit pas, sur ces masters en anglais, de ne faire que des légions étrangères, bien entendu. La vocation n'est pas d'avoir que des étudiants qui viennent de l'extérieur, mais d'avoir aussi nos étudiants qui s'inscrivent dans cette internationalisation-là.

Les trois nouveaux masters qui vont ouvrir en 2018, en plus des cinq précédents vous sont indiqués également. Nous en avons parlé il y a deux CA de cela, toujours dans les axes de l'I-Site. Ce sont des parcours qui intègrent des mentions qui existent déjà. Autrement dit, il n'y a pas de demande d'accréditation cette année pour ces parcours. Mais il y aura, sur le parcours Mathématiques-Physique, une demande d'accréditation d'une mention spécifique pour bien marquer ce domaine en tant que tel.

Pour l'appel à projet 3 qui se dessine avec un retour en septembre, sachant que cela passe par les instances des établissements qui vont porter les masters, il y a, à ce stade, neuf projets potentiels. Ce qui montre aussi la volonté de notre communauté de s'inscrire dans ces parcours-là, qui couvrent au-delà des trois axes de l'I-Site, puisqu'il y a aussi des propositions qui sont hors axe.

En matière de projets structurants et là aussi en essayant de donner une chronologie des choses, le premier était la carte Pass-UBFC. Cela date de 2015. Avec, dans les cartons, un projet de carte européenne avec d'autres pays européens pour que les étudiants puissent se déplacer d'une université à l'autre en ayant la possibilité d'utiliser leur carte d'étudiant.

En février 2016, nous avons été collectivement lauréats d'I-Site BFC.

Ensuite, décembre 2016 / en janvier 2017, nous avons été lauréats de l'expérimentation pilote « Formation tout au long de la vie ». C'était un appel à projets du ministère de l'Enseignement supérieur avec, à la clé, trois postes. L'un d'entre eux est allé en Formation Continue à l'université de Bourgogne, le second en Formation Continue à l'université de Franche-Comté et le troisième pour moitié à AgroSup Dijon et pour moitié à l'UTBM, charge aux deux établissements de compléter le financement d'un temps plein.

Ensuite, nous avons été lauréat de deux projets PIA3 sur les deux appels à projets ouverts à ce moment-là, le projet « Nouveaux cursus à l'université RITM BFC » et le projet d'École universitaire de recherche en octobre 2017. Je rappelle, concernant ces deux appels à projets, que ce sont des projets long terme qui s'inscrivent sur 10 années avec, pour RITM BFC, un peu plus de 11 millions d'euros et, pour l'École Universitaire de recherche EIPHI, 7,4 millions d'euros, sachant que cette EUR inclut le LabEx Action. Ce qui ne sera plus, à ma connaissance, le schéma pour le prochain appel EUR qui vient et pour lequel nos collègues préparent activement pour déposer à nouveau les projets qui avaient été déposés à la première vague et qui n'avaient pas été retenus.

Ensuite, le 14 février 2018, intégration officielle de l'ENSAM par un décret modificatif des statuts le 14 février.

Ensuite, vous l'avez votée à la fin de l'année dernière : la plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie, en avril 2018. Je rappelle que ce projet était dans les cartons

depuis quelque temps et que le ministère, la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation, nous a demandé de le porter à l'échelle nationale. À cette époque – et je ne sais pas si c'est toujours le cas – nous étions, et nous le sommes sans doute encore aujourd'hui, la seule Comue à porter un projet national de cette nature. Dans le jargon du ministère, c'est une action concertée. C'est en fait une plateforme sur la question de la recherche sur la fin de vie qui est un sujet qui n'est pas forcément très drôle mais qui est éminemment important.

Le data center, nous en avons déjà parlé ici. Je vous avais dit que c'était bien parti. Nous avons eu un courrier du ministère vendredi dernier sur la labellisation cette fois officielle de ce data center. Ce qui est vraiment une excellente nouvelle dont j'espère qu'elle pourra amener aussi des financements Etat pour permettre le déploiement du projet, en particulier le haut débit entre les différents sites qui n'en disposent pas nécessairement et l'implantation progressive des éléments de ce data center à Dijon, sur le data center régional UBFC qui est le data center de l'université de Bourgogne implanté sur le campus dijonnais.

Enfin, un soutien aux actions et aux projets de recherche pluridisciplinaires puisqu'il est tout de même utile et cohérent de toujours pousser la pluridisciplinarité, en particulier à l'échelle fédérale. Nous rencontrons donc les MSH régulièrement sur ces questions.

Il y a eu, il y a une semaine, le second colloque qui s'appelle Futurmob à Nevers, le premier ayant été organisé à Montbéliard l'année dernière. Il réunissait un certain nombre de nos collègues qui s'intéressent à la question de la mobilité, celle-ci étant protéiforme. Là, c'est très disciplinaire puisque nous avons eu des présentations à la fois techniques et technologiques, mais également des présentations dans le domaine des Sciences Humaines, de la Sociologie et de la Psychologie.

II. Trajectoire ISITE-BFC

J'en viens à la question de la trajectoire I-Site, qui est le point important, bien qu'il me semble qu'il était utile de rappeler tout cela.

La trajectoire I-Site, c'est une université cible, comme vous le savez, l'université fédérale de recherche UBFC, avec des membres qui sont autonomes, qui sont responsables de leurs personnels, de leur budget, de leurs propriétés immobilières selon un modèle dont nous aimerions tous qu'il soit aussi un modèle scientifique mais qui est là, pour le coup, un modèle organisationnel proche de celui de Cambridge que je vous rappellerai juste après.

Ce qui vous est indiqué ici, ce sont vraiment les éléments du dossier I-Site. Ce n'est pas une interprétation de ma part mais bien les éléments du dossier I-Site.

Quatre objectifs majeurs :

- le premier est de devenir une référence internationale dans les trois domaines de recherche intense que vous connaissez, les trois axes de l'I-Site,
- de créer un environnement international stimulant, sachant que les masters que nous avons évoqués tout à l'heure y contribuent,
- améliorer l'attractivité pour les étudiants nationaux et internationaux,
- d'accompagner l'économie de la Bourgogne Franche-Comté vers un profil plus intense de haute technologie.

Je ne vais pas vous décrire par le menu ce tableau puisque vous l'avez dans le dossier du projet I-Site. C'est un tableau qui compare l'université de Cambridge d'un point de vue structurel avec la trajectoire d'UBFC.

Sur le point 1, à Cambridge, les collèges membres de l'université sont des entités autonomes à part entière, ce qui est là aussi cohérent avec la trajectoire d'UBFC. Les collèges autonomes sont également dotés de leur propre budget et patrimoine immobilier, ce qui, là

aussi, est cohérent puisque, dans le tableau, il est indiqué « membres autonomes possédant leur propre budget et patrimoine immobilier mais qui ont délégué leur budget récurrent de recherche à UBFC ».

Le point 3 : « Chaque collège recrute son propre personnel enseignant et le niveau université fédérale emploie le personnel de recherche non titulaire ». Là aussi, c'est totalement cohérent avec la trajectoire d'UBFC puisque la Comue n'emploie pas et n'emploiera pas d'enseignants-chercheurs titulaires. C'est bien dans les établissements que ces collègues sont recrutés. En revanche, l'échelon fédéral a vocation à devenir un opérateur de recherche important du paysage au fur et à mesure des années mais à travers l'embauche des personnels non-permanents. Les personnels non-permanents sont donc employés par UBFC, c'est cela la trajectoire.

Ensuite, les comités de recrutement se font au niveau de l'université. C'est pour Cambridge. L'idée de la trajectoire, ici, c'est que les comités de recrutement soient mis en place également au niveau d'UBFC en 2017. On n'y est pas tout à fait, on y reviendra tout à l'heure.

La signature scientifique est mise en place, il n'y a pas de sujet là-dessus.

À Cambridge, les personnels font partie de laboratoires rattachés au niveau de l'université, le terme « université » étant l'échelon fédéral. Pour ce qui nous concerne, les personnels affiliés aux laboratoires sont définis au niveau fédéral et une stratégie de spécialisation de la recherche de chaque site est élaborée à l'échelon fédéral. Voilà la trajectoire.

Ensuite, c'est dans la droite ligne : « Les laboratoires de recherche sont gérés au niveau de l'université à Cambridge et les laboratoires deviennent des entités fédérales au niveau d'UBFC ». On reviendra aussi sur la question du "cotutela" avec UBFC. Donc, stratégie, laboratoires et projets gérés par UBFC.

Le point 8 : l'inscription des étudiants au niveau université complétée par une affiliation à un collège, donc étudiant de l'université de Cambridge du collège X ou Y. Ici, ce n'est pas exactement le cas mais l'inscription des étudiants au niveau fédéral sera complétée par leur affiliation à un membre d'UBFC avec un portail qui doit donner la cartographie de la formation sur le site et qui redirige ensuite vers les établissements qui portent les formations pour pouvoir candidater, s'y inscrire, etc.

Le point 9 : les collèges assurent l'enseignement en licence, le logement, la vie étudiante et des services sociaux. Les membres d'UBFC remplissent des fonctions pédagogiques et sociales coordonnées par des divisions d'UBFC. Les divisions résultent de la traduction du document en anglais puisque le document original du projet I-Site est en anglais. C'est ce qu'on s'appelle aujourd'hui les pôles thématiques.

Les diplômes délivrés par l'université de Cambridge sont ceux de licence, master et doctorat. Pour ce qui concerne UBFC, UBFC délivrera le diplôme de licence, master et doctorat. C'est effectif pour le doctorat. Ça le sera l'année prochaine pour les masters puisque, cette année, ce sont les M1 qui s'achèvent. L'ensemble des cursus, à terme, correspondront aux trois domaines prioritaires d'I-Site et seront gérés au niveau d'UBFC. On y reviendra également.

Un rappel sur le cadre de la trajectoire. Il y a un certain nombre de jalons sur lesquels je vais revenir. J'en ai extrait deux qui me semblent intéressants et, là aussi, sans modifier le texte : « A compter de 2017, UBFC sera l'employeur de personnels de recherche non-titulaires, doctorants et post-doctorants impliqués dans les projets de recherche gérés par UBFC. Les exceptions à cette règle seront les contrats gérés par les structures de valorisation. Bien entendu, les structures de valorisation mènent leurs actions, mènent leur travail et financent un certain nombre de choses qui sont liées précisément à la question de la

valorisation. Cela se traduit ici par la gestion des financements I-Site BFC avec du reversement sur les masters puisque le financement de master ne conduit pas à l'embauche de personnels de recherche. C'est bien pour faire fonctionner les masters, ainsi que des nouveaux projets (ANR et H2020). À ce stade, cela concerne 20 projets ANR et quatre projets H2020.

A compter de 2018, des programmes de licence à taux d'encadrement accru seront soutenus par des financements d'I-Site BFC et les diplômes correspondant seront délivrés par UBFC.

Sans revendiquer du tout, à ce stade, je veux le dire, la question de la délivrance de ces diplômes par UBFC parce que les licences sont dans les établissements, Khadija Chahraoui s'est attelée, avec ses homologues des établissements, sur la question de propositions de licences à taux d'encadrement accru, sachant que ce n'est pas un objet spécifiquement défini à ce stade. L'idée est de démarrer par les licences 3 avec, potentiellement, des TD de spécialités en anglais qui faciliteraient ou qui donneraient de l'appétence aux étudiants pour aller candidater sur les masters en anglais.

Cette tentative s'est révélée infructueuse en 2018 parce que tous les établissements n'ont pas répondu. Il faut dire aussi qu'il y avait, cette année, comme vous le savez, d'autres chats à fouetter, en particulier avec la mise en place de Parcoursup. C'est néanmoins un sujet dont il faudra que nous rediscutions parce que, à ce stade, ce n'est pas mis en place. Il est important de le signaler.

Ensuite, les engagements. C'est un tableau d'engagements qui figure dans le dossier. La première catégorie « université cible UBFC » avec définition de l'université cible qui est université fédérale de recherche UBFC, que je viens de résumer rapidement, convergeant vers le modèle structurel de Cambridge. Ceci a été défini au début du projet puisque c'était l'objet et l'objectif du projet. Cet engagement est donc réalisé de fait.

La stratégie de spécialisation des sites : c'est indiqué comme en place dès le début du projet. Pourquoi ? Parce qu'au moment de l'écriture du projet, il y avait un tableau que je peux vous montrer si vous le souhaitez mais que je n'ai pas mis dans la présentation, qui indique, sur chacun des sites, quelles sont les grandes thématiques travaillées. Cela existe, c'est d'une certaine manière en place dès le début du projet, mais c'est nécessairement sujet à évolution puisque les choses bougent, évoluent et c'est heureux, en particulier avec des stratégies géographiques sur l'ensemble des sites, peut-être avec des spécialisations à travailler, du lien à faire avec la recherche colocalisée et puis des pôles qui se mettent en place. Il y en a un qui existe, qui est le Grand campus dijonnais, qui existe depuis plusieurs années. Et puis il y a des réflexions en cours à Besançon et dans le Nord Franche-Comté, sur des pôles géographiques également, sachant qu'il y a plusieurs établissements membres sur ces deux zones géographiques.

La signature scientifique unique : c'est opérationnel.

La convention de préfinancement. Je rappelle que nous avons eu 5 millions en 2016, en avance de 2017, le début du projet était 2017, tout comme les deux I-Site qui ont été lauréats en 2016, ce qui a permis de démarrer. Dans cette convention de préfinancement, l'objectif était d'avoir 30 % de taux de signature scientifique commune. On était un peu au-dessus avec 33 %, cela a donc été atteint. En 2017, nous étions à 67 %. Je le dis souvent, c'est quelque chose qu'il faut qu'on continue à travailler puisqu'il ne saurait y avoir un autre objectif à la fin que 100 %.

La redirection des postes vacants vers les trois domaines prioritaires d'I-Site avec un objectif, en moyenne annuelle, de la redirection de 10 % des postes d'enseignants-chercheurs vers les trois domaines.

La quatrième colonne (A1, A2, A3, etc.) représente les années. L'année 1 doit être lue comme étant 2017, année 2 : 2018, etc. Ceci a été réalisé en 2017 puisque les établissements ont désigné des postes, en l'occurrence l'Ub, l'UFC et AgroSup Dijon, pour entrer dans le processus qu'on appelle Fellowship, l'outil Fellowship de l'I-Site. Et il se trouve que cela correspond à 10 % parce que les campagnes d'emplois des établissements, cette année, sont assez faibles compte tenu des contraintes financières qui s'imposent aux uns et aux autres. Mais cela ne veut pas dire que ce sera forcément respecté les années d'après, il faut donc y être vigilant. On pourra revenir sur ce point si vous le voulez.

Ensuite, la définition du profil des postes d'enseignants-chercheurs redirigés vers les trois domaines prioritaires d'I-Site BFC. Pour commenter cette affaire-là, la question des 10 % des postes d'enseignants-chercheurs redirigés - puisque c'est le terme "redirection" qui est utilisé - vers les trois domaines de l'I-Site, n'a jamais été traduite de manière très claire par à quoi cela correspondait. Si on voit la chose sous une vision stricte, cela veut dire que des postes dont les domaines ne seraient pas dans les axes de l'I-Site seraient redirigés vers les établissements sur les axes de l'I-Site. Ce qui pose évidemment les problèmes que vous imaginez.

À ce stade, voilà comment nous voyons les choses. Nous comptons ces postes (10 %) comme ceux qui sont ouverts aux Fellowships de l'I-Site. Pour ceux-là, il s'agit de définir des profils. Ces derniers sont définis par les divisions, donc les pôles thématiques d'UBFC. Mais ces pôles thématiques sont en constitution et n'ont donc pas fait ce travail sur la toute première campagne. L'objectif est de le faire en 2018 pour la prochaine vague, sachant que ce ne sont que des propositions puisque c'est bien entendu les établissements qui mettent les postes qui disposent à la fin. On reviendra là-dessus sur le point sur les pôles thématiques.

C'est lié à la constitution des pôles thématiques en 2018, c'est donc non-réalisé en 2017 mais à réaliser en 2018.

Ensuite, les normes et comité de recrutement aux postes d'enseignant-chercheur. Des normes communes de recrutement des enseignants-chercheurs sont élaborées par les pôles thématiques d'UBFC.

Les compositions des comités de recrutement sont proposées aux instances des établissements membres auxquels le poste est affecté. Ceci est en cours sachant que, l'année dernière, en fin d'année dernière, un principe de comité d'experts disciplinaires a été validé et a permis, sur cette première vague des Fellowships, de constituer des comités pour classer les candidats. Ensuite, cela a été repris par le comité stratégique de l'I-Site qui a ensuite retravaillé le sujet, mais cela a complètement correspondu.

Les crédits récurrents de recherche : ils sont transférés à UBFC qui en précisera la répartition entre laboratoires. C'était en année 1 mais cela n'a pas été fait. Ce qui a été fait en année 1, c'est la notification. C'était indiqué ainsi dans la convention de préfinancement. Que veut dire concrètement "la notification" ? Cela veut dire que les établissements ont défini les crédits récurrents à affecter pour l'année 2017 et pour l'année 2018 à chacun des laboratoires dont ils sont tutelle ou cotutelle et que c'est à l'échelle fédérale que cette notification a été faite aux directeurs de laboratoire.

Il faut bien sûr aller un petit peu plus loin. De ce point de vue, on peut dire que cet engagement est partiellement réalisé à ce stade, tout d'abord parce que les crédits ne sont pas transférés à UBFC et qu'il faudra qu'une répartition - on a déjà eu l'occasion de le dire ici - soit proposée à l'échelon fédéral en 2018 pour être appliquée au cours du temps, en 2019, 2020, etc. Il faut mesurer le difficile travail que cela représente puisque les établissements ont naturellement des modes de répartition différents les uns des autres. Il va falloir trouver les ajustements, les clés, les critères pour pouvoir aller petit à petit vers une harmonisation des choses. C'est l'objectif 2018.

Ensuite, relations avec les organismes nationaux de recherche, le CNRS, l'INRA, l'INSERM. Les laboratoires gérés conjointement deviennent des entités fédérales. L'objet est indiqué : UBFC est le contractant principal vis-à-vis des organismes nationaux de recherche (le CNRS, l'INRA et l'INSERM). Les établissements membres d'UBFC apparaissent comme partenaires associés, cosignataires de ces contrats avec des droits et des devoirs.

C'est l'engagement initial et celui-ci n'est pas réalisé ou partiellement réalisé puisque, comme vous le savez, le CNRS et l'INSERM n'ont, à ce stade, pas souhaité s'engager dans cette démarche et pas souhaité qu'une Comue – c'est une politique nationale - soit cotutelle des UMR CNRS pour le CNRS, considérant qu'une Comue n'a ni personnel permanent, ni locaux, ni infrastructure, qu'il est donc difficile de discuter des moyens engagés avec une Comue.

Néanmoins, cela pose un problème assez fort de réalisation de cet engagement qui est un engagement jugé comme très important et cela pose également des problèmes techniques de délégation de signature pour la gestion des projets de recherche.

Quoi qu'il en soit, cet objectif est en tout cas réalisé pour l'INRA, même si nous n'avons toujours pas la convention quinquennale qui est en cours. L'INRA a officiellement décidé que la Comue serait cotutelle avec les autres établissements de ces laboratoires, sachant évidemment que sur un laboratoire INRA et CNRS, ce n'est pas possible. Il faut donc que le seul organisme présent dans cette UMR soit l'INRA. Je ne sais pas si c'est clair.

Le principe, c'est que l'UMR INRA a les mêmes cotutelles qu'au contrat d'avant mais y ajoute UBFC. C'est le principe retenu par l'INRA.

Et puis nous avons souhaité, pour ne pas faire de différence entre les laboratoires, qu'il en soit de même aussi pour les équipes d'accueil puisque tous les laboratoires œuvrent scientifiquement sur le territoire, donc que la cotutelle UBFC soit également mise en œuvre dans les équipes d'accueil. À l'époque, le ministère avait jugé cela comme étant une bonne idée, un bon marqueur d'intégration et a officiellement validé.

Je reviens sur la question du CNRS puisque nous avons très prochainement, mardi prochain, une réunion avec le PDG du CNRS sur cette question des UMR pour voir comment on peut avancer sur cet engagement très important.

C'est donc un engagement sur lequel nous sommes en difficulté.

En ce qui concerne l'inscription des étudiants, elle se fait via un portail internet unique, elle est complétée par une affiliation à l'établissement membre d'UBFC. J'en ai parlé tout à l'heure. Ce n'est pas réalisé à ce stade. C'est-à-dire qu'il n'y a pas, à ce stade, de portail unique sur le site web d'UBFC, sachant que les cartographies recherche et formation sont maintenant réalisées, ce qui demande un certain travail, et qu'un nouveau site web est prévu pour l'automne et permettra de faire ces redirections vers les formations des établissements. Bien entendu, pour ce qui concerne le doctorat et les masters en anglais, c'est évidemment d'ores et déjà le cas.

Seul le diplôme de doctorat d'UBFC est présent en Bourgogne Franche-Comté. C'était prévu en année 2. Le précédent également, donc en 2018. Nous sommes dedans et je pense qu'on pourra dire, à la fin de l'année, que c'est réalisé.

Sur le doctorat, cela a été réalisé dès le début du contrat et cela représente - je le dis régulièrement tout simplement parce que c'est vrai - un travail considérable que de mettre en place cela.

Sceaux apposés sur les diplômes. Un sceau unique sera apposé sur l'ensemble des diplômes et comportera la référence à UBFC et à l'établissement membre d'UBFC. C'est réalisé, c'est-à-dire que sur les diplômes de tous les établissements membres, il y a bien mention de l'appartenance de l'établissement à la communauté d'universités et établissements Bourgogne Franche-Comté.

Ce n'est pas le cas pour l'ENSAM. Vous le savez, c'est une particularité de l'ENSAM qui est un établissement ayant des implantations, des campus sur tout le territoire national. Son diplôme est le même sur tout le territoire national mais tous les campus ENSAM de France ne sont pas sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté.

Pour les masters en anglais, les masters UBFC, c'est non-pertinent avant l'année 3, bien entendu, puisque nous n'avons pas encore de diplômés de ces masters.

Les masters en anglais de l'année 3 à l'année 10, sachant qu'ils ont démarré à l'année 1, donc en 2017. Les diplômes de master en rapport avec les trois domaines de recherche prioritaires d'I-Site sont délivrés par UBFC et dispensés en anglais. C'est réalisé et c'est même en cours d'amplification. On passe de 5 en 2017 à 8 en 2018 et je ne sais pas combien en 2019, cela dépendra de l'évaluation, de l'expertise des propositions des projets de master réalisée cette année après le dépôt.

Les programmes de formation dispensés par UBFC. Les établissements membres d'UBFC se sont engagés à faciliter la réalisation des programmes de formation rattachés au niveau fédéral sur l'ensemble des ressources, des personnels enseignants ou chercheurs, l'inclusion des programmes de formations UBFC dans le service dû par le personnel enseignant-chercheur. Tout cela fonctionne très bien *a priori*. C'est complètement réalisé pour les masters en anglais qui sont en place pour le moment.

Ensuite, les ressources mises à disposition du niveau fédéral via les activités de coordination et le comité de pilotage d'UBFC. Les établissements membres se sont engagés à faciliter... Vous retrouvez un peu le même texte. J'ai indiqué « partiellement réalisé » puisque cela fait justement l'objet de nos discussions et du travail que l'on doit mener dans les semaines qui viennent pour bien continuer à avancer ; confère la discussion de la semaine dernière sur les liens, sur les fonctions supports entre les établissements membres et la Comue pour opérer tout cela.

Il y a tout de même déjà une partie du chemin qui est faite. C'est donc partiellement réalisé.

Mise en place d'une démarche qualité pour les programmes de formation d'UBFC. Mise en place de procédures de démarches qualité pour les programmes de formation d'UBFC au niveau des pôles thématiques d'UBFC. C'est en année 2, donc en 2018. Ce n'est pas en place pour le moment dans le sens où il n'y a pas de référentiel qualité sur les programmes de formation d'UBFC. C'est donc non formalisé. Cela pourrait l'être parce qu'il y a, sans aucun doute, des bonnes pratiques des établissements à utiliser pour ces masters à l'échelle fédérale. En revanche, un certain nombre de choses ont été faites. On peut mentionner la généralisation du comité de suivi de thèse pour l'ensemble des ED, ce qui n'était pas le cas auparavant, ainsi que le développement de la formation des directeurs de thèse, ce qui n'était pas non plus le cas auparavant. C'est bien de la qualité de la formation, même si ce n'est pas formalisé.

La mise en place d'une nouvelle offre de formations transversales. On y viendra tout à l'heure. La réalisation en cours de fiches compétences RNCP au niveau du doctorat. Et puis la mise en place de conseils de perfectionnement des masters en anglais.

J'ai bientôt fini avec cette partie. Je vous demande de m'excuser car c'est peut-être un petit peu long et fastidieux mais il est important que nous partagions ce type de tableau.

Ensuite, il y a l'interopérabilité du réseau informatique à travers l'ensemble des établissements membres d'UBFC. C'est en année 4 parce que cela prend évidemment du temps. Il y a deux choses à dire là-dessus. J'ai mentionné la première tout à l'heure : grâce à la labellisation de ce projet de data center régional et grâce - je l'espère - aux financements qui y seront associés, nous allons pouvoir travailler dans ce sens avec toute la gouvernance prévue avec les établissements pour avoir une meilleure facilité de communication entre les sites en particulier et puis tout un tas de choses en commun au niveau des établissements.

En revanche, sur la question des systèmes d'information, comme vous le savez, c'est un *pensum*, on va le dire ainsi, sachant qu'entre Sifac et Cocktail, on pourrait mettre 100 milliards d'euros que ce ne serait toujours pas interopérable. Ils ne sont pas faits du tout sur le même mode. C'est un problème important pour nous, mais c'est aussi un problème national. Je vous ai dit la semaine dernière que la Ministre avait réagi assez vivement sur cette question, considérant qu'il y avait là un véritable problème d'interopérabilité des systèmes d'information. Là-dessus, ce que je crois, c'est que l'on doit a minima essayer de faire en sorte qu'il y ait une discussion, une consultation sur les nouveaux outils numériques implantés dans les établissements de façon à ce que ce soit sinon les mêmes, au moins qu'ils soient interopérables. Pour cela, il y a le pôle fonctionnel, le Copil Num, qui est tout à fait indiqué pour partager ces questions.

J'ai mentionné Khadija Chahraoui. Je n'ai pas mentionné, alors que j'ai mentionné leurs actions, Catherine Baumont qui est là aujourd'hui et qui va nous parler tout à l'heure plus spécifiquement du pôle thématique, la Présidente du conseil académique, Christophe Cruz, VP numérique, qui est une cheville ouvrière extrêmement importante du projet de data center et puis Michel de Labachèlerie, VP chargé de la coordination, de la recherche et qui, lui aussi, travaille de manière extrêmement importante sur tous les sujets recherche, en particulier sur la partie recherche des pôles thématiques, mais aussi sur ce que je mentionnais tout à l'heure, sur la question des crédits récurrents, chacun dans le cadre du pôle fonctionnel avec l'ensemble de ses homologues dans les établissements.

Budget I-Site dédié aux domaines prioritaires. Il est prévu que 75 % du budget I-Site soit consacré aux domaines prioritaires. C'est en année 4 que cela se verra. C'est difficile à voir maintenant. On ne peut donc pas conclure là-dessus à ce stade.

Ensuite, efficacité de la gouvernance : toute latitude donnée au comité de pilotage d'I-Site BFC. C'est réalisé puisque c'est bien le cas, comme vous le savez.

Délégation de pouvoir au coordinateur du projet : affectation d'un professeur de classe exceptionnelle au poste de coordinateur avec rang de vice-président. Ce coordinateur sera investi du droit de solliciter directement des ressources auprès des établissements membres pour les besoins de la réalisation des Work Package d'I-Site BFC. Là, la date est évidemment au début des projets, cela a donc été fait dès le début du projet.

La sélection des projets pour leur financement par I-Site BFC en fonction de standards de qualité internationaux. C'est fait au moyen du comité stratégique qui est exclusivement constitué de membres extérieurs, comme vous le savez, de membres internationaux. Cela doit évidemment être mis en place au début du projet et c'est réalisé.

Le suivi et l'accompagnement des actions en cours avec la production de rapports mensuels sur chaque action. Les actions sont les projets qui ont été validés, ceci sous la forme de diapositives au vu desquelles la poursuite d'action sera acceptée ou refusée au-delà de 18 mois. Cela a été mis en place avec les premiers projets qui ont démarré, donc mis en place en 2017. Il est difficile de le mettre en place avant que les projets ne démarrent.

Voilà pour les engagements. Cela faisait partie de notre commande, c'est-à-dire que tout cela soit redétaillé. Ce qui fait, pour nos nouveaux conseillers, une espèce de formation accélérée un peu lourde, j'imagine.

Ensuite, il y a les jalons. Ils sont chiffrés. Vous m'aviez demandé de vous en faire un retour. Le voici. Ce n'est pas aussi long, je vous rassure.

En ce qui concerne la partie coordination, gestion et suivi, il y a un rapport du projet I-Site une fois par an rendu à l'ANR. Ce qui veut dire qu'il y a eu deux rapports jusqu'à présent. Vous avez des couleurs (vert, orange ou rouge) pour que ce soit plus marquant.

Les appels à projets, un par an, l'appel à projets 3 est en cours et se clôturera début septembre. Il y a bien eu trois appels à projets (2017, 2018 et 2019). Là, c'est atteint également dès 2018.

La partie recherche de ces jalons : il y a l'attraction des chercheurs internationaux, donc les Fellowships que j'évoquais tout à l'heure, qui se trouvent sous deux modalités, la première étant les Juniors avec ce principe où ces enseignants-chercheurs sont recrutés en CDD à UBFC avec un poste dans tel ou tel établissement qui sera ouvert au concours au bout de 3 ans et auquel ces personnes-là pourront candidater.

L'objectif à 4 ans, donc en 2020, est d'avoir six Juniors. Pour cette année, nous en aurons deux. Je l'ai mis en orange en comptant un tiers/un tiers/un tiers. Si c'est au-delà de deux tiers, on passe au vert. J'ai dit tout à l'heure qu'il y en avait quatre de proposés, donc quatre qui ont été sélectionnés mais finalement deux qui ont décliné. Il y aura donc deux enseignants-chercheurs de cette modalité à compter de la rentrée 2018.

En matière de modalité Senior et Coach, une personne va être recrutée avec un objectif de six. Là aussi, on est un petit peu juste par rapport aux objectifs à 4 ans.

Sur les Fellowships UBFC, c'est-à-dire des collègues qui sont ici, dans les établissements en Bourgogne Franche-Comté et qui ont déposé des dossiers, sept Juniors et, à ce stade, sept ont été lauréats. Donc, 2 ans avant, c'est réalisé. En revanche, sur les Seniors, on est trois pour six dans deux ans. C'est donc un objectif qui apparaît tout à fait atteignable.

En ce qui concerne la troisième ligne sur la partie recherche, les projets émergents, les appels à projets, l'ambition est de 16 projets interdisciplinaires et 16 projets blancs. J'ai compté les projets interdisciplinaires au sens des appels à projets I-Site puisque jusqu'au deuxième appel à projets, c'était bien séparé projets interdisciplinaires et projets blancs. Sur le troisième appel à projets, cela s'appelle projets émergents mais il y a ces deux modalités-là. Il va de soi que dans les projets blancs, sans aucun doute, il y a aussi l'interdisciplinarité, mais les chiffres que j'ai donnés ici sont des chiffres qui respectent la nomenclature des appels à projets I-Site. Pour 16 projets interdisciplinaires, nous en avons sept, ce qui est encore un petit peu loin du compte. Cela veut dire que sur le dernier appel à projets, il faudrait sans doute s'attacher à regarder de près cette question de l'interdisciplinarité qui, je le redis, est vraiment un sujet utile et opportun de travailler ensemble à l'échelle fédérale par nature.

En revanche, en ce qui concerne les projets blancs, l'objectif est déjà atteint avant l'appel à projets puisque l'objectif était de 16 et il y en a déjà 17 qui sont labellisés, sachant que c'est évidemment – c'est mon interprétation – plus facile, pour un de nos collègues, de déposer un projet de recherche dans son domaine sans aller nécessairement se préoccuper de l'interdisciplinarité. Stratégiquement, ces chiffres sont intéressants parce qu'ils montrent que l'on doit peut-être mettre un petit coup d'accélérateur sur la question de l'interdisciplinarité.

Ensuite, en matière de formations, l'internationalisation des formations. Ceci correspond aux masters en langue anglaise, avec un objectif de 16 et huit à ce stade. Il me semble que cet objectif doit être atteignable compte tenu des propositions, des projets qui doivent être soumis à l'appel à projets, qui sont, je le rappelle, au nombre de neuf à notre connaissance.

Les alliances internationales, au niveau master et doctorat : l'objectif à 4 ans est de huit. Il n'y en a pas, à ce stade, de formellement signé. En revanche, il y a beaucoup de projets en cours. Il y en a sept en cours de discussion pour les masters. Il était évidemment difficile de le faire avant que les masters n'existent. Là, il me semble que la dynamique est bonne sur cette question.

En matière d'alliances au niveau doctorat, au niveau des écoles doctorales, un projet européen a été soumis à un appel à projets « Double degree PhD programs », avec des

partenaires européens, russes et kazakhs. Nous n'avons pas le retour à ce stade mais il faut également que l'on travaille sur cette question maintenant que les ED sont mises en place et bien mises en place, que l'on travaille sur cette question de l'internationalisation du doctorat et des conventions, des collaborations d'école doctorale à école doctorale.

Ensuite, l'octroi de bourses à des étudiants talentueux internationaux, ce sont des bourses au mérite qui sont dans le plan du projet I-Site, avec une ambition de 100 étudiants à 4 ans. Ce sont des bourses entrantes et sortantes, il y a les deux cas. À ce stade, 22 étudiants bénéficient de cette bourse dans les différents masters.

Enfin, l'organisation d'événements avec les anciens élèves internationaux. Je l'ai mis en rouge puisque cela n'a pas encore été fait. Pour organiser un événement avec les anciens élèves, il faut avoir des anciens élèves. On les aura lorsqu'ils seront diplômés du master, donc l'année prochaine.

Je n'ai pas mis ici - j'aurais pu le mettre, sachant qu'il ne faut pas "bourrer les urnes" si j'ose dire - la remise des diplômes de doctorat que nous avons faite l'année dernière. Mais ce n'était pas spécifique aux étudiants internationaux, c'était spécifique à tous les jeunes docteurs.

Pour terminer, en matière d'impacts socio-économiques, les projets I-Site BFC industrie, qui est aussi une modalité d'appels à projets que vous connaissez. L'objectif à 4 ans était de 13. À ce stade, 10 ont été engagés. On est donc complètement dans les clous et vous savez que le financement I-Site ne va qu'aux laboratoires et pas à l'industriel. Ce qui veut dire que c'est un effort de la part du partenaire industriel que d'engager des moyens pour une collaboration sur un projet de recherche.

En matière de développement international, la promotion de la marque UBFC dans des conférences internationales est matérialisée par un objectif à 4 ans de quatre stands UBFC par an. Pour le moment, j'en ai compté sept. On a essayé d'être dynamique sur cette question, c'est d'ailleurs ce qui nous a permis, en quelques semaines, entre l'accréditation des premiers masters et la rentrée, d'attirer un certain nombre d'étudiants étrangers. On a continué nos efforts et il semble que, cette année, les choses s'engagent bien en matière de candidatures aux masters.

Service accueil international. Il y a deux personnes aux relations internationales d'UBFC. L'objectif à 4 ans est un contrôle qualité annuel sur la base des retours d'expérience des utilisateurs : « Je suis arrivé en Bourgogne Franche-Comté avec mon baluchon et on m'a laissé échoir » ou : « J'ai été cueilli et on m'a aidé pour l'hébergement, etc. ». Je l'ai mis en rouge parce que nous n'avons pas fait, à ce stade, ce contrôle qualité. Il va donc falloir qu'on l'engage.

En matière de vie de campus, pour terminer, l'octroi d'une carte d'accès multiservice à l'ensemble des personnels et des étudiants. C'est réalisé, c'est la carte PASS-UBCF.

La mise en place d'un réseau datacom à l'échelle d'UBFC. C'est grâce au data center régional qu'on devrait pouvoir aussi booster les débits, les réseaux entre différents sites d'implantation.

La promotion de l'image d'UBFC et le soutien aux associations d'étudiants. On a fait pas mal d'actions pour promouvoir l'image d'UBFC. J'ai déjà eu l'occasion de dire ici qu'en dépit d'une forme de complexité à la française, si j'ose dire, de nos montages d'appareils d'enseignement supérieur et de recherche, sans rentrer dans ces éléments structurels, à l'étranger, lorsqu'on présente UBFC - et là, je peux le dire avec plus de force que je l'ai déjà dit parce qu'avec plus d'expérience, tout simplement - on présente la force que représente UBFC, c'est-à-dire l'ensemble des établissements, en matière de formation et de recherche sur le territoire, cela fonctionne extrêmement bien. Cela intéresse, cela apporte des éléments d'attractivité assez intéressants.

On peut faire une petite pause à ce stade si vous avez des questions, des remarques. Non ? C'est donc à peu près clair. On voit ce qui est fait et ce qu'il reste à faire, c'est parfait.

On est bientôt au bout de la présentation, je vous rassure.

On va passer à quelques éléments de fonctionnement d'UBFC. Pour ce faire, je vais passer la parole au premier VP, Olivier Prévôt qui, comme vous le savez, a beaucoup œuvré pour ces questions en l'absence de DGS depuis 16 mois.

III. Fonctionnement et moyens humains

M. Prévôt.- Merci. Bonjour à tous. L'idée est d'avoir rapidement une photographie de ce qui a été fait en matière de structuration, ce qui est, au-delà de l'absence de DGS, dans ma délégation de premier vice-président chargé de la structuration.

Je rappelle qu'il y a aujourd'hui 35 agents à UBFC siège pour assurer l'administration de l'établissement et, par ailleurs une montée en puissance des contrats de recherche puisque, cette année, le nombre de contrats de recherche signés par le Président d'UBFC dépasse le nombre de personnels qui est ici, au siège.

Si on fait un rapide calcul, même s'il n'est pas précis, il y a 8 800 personnels à l'échelle de l'ensemble des établissements et UBFC siège représente 0,4 % de l'ensemble de la communauté universitaire. Ceci pour avoir une vision assez claire de ce que nous représentons, c'est-à-dire tout de même beaucoup de compétences transférées ou à transférer et beaucoup d'enjeux portés par une administration qui reste extrêmement légère, il est important de le rappeler.

Vous avez un petit graphique (*Page 26*) pour voir, sur votre gauche, la montée en puissance d'UBFC siège en nombre de personnels administratifs et techniques. Il y avait neuf personnels en 2015, il y en a 35 à ce jour et nous devrions être à 47 en fin d'année, incluant les 38 postes dits "Fioraso". Il y en a 32 à UBFC et 6 dans les établissements. Le delta, ce sont des contrats qui ont été signés sur ressources propres, notamment pour administrer le projet I-Site et également d'autres postes, que je vous ai présentés au fil de l'eau. Il faut y ajouter les postes que nous allons recruter grâce au soutien de la Région qui a voté 200 000 € de subventions pour recruter des personnels supplémentaires, notamment pour accompagner les projets européens. Ils sont en cours de recrutement actuellement.

Sur votre droite, vous avez l'évolution des recrutements sur les contrats de recherche. Je rappelle que nous portons les projets I-Site, mais également ANR et H2020. On voit la montée en puissance qui est tout de même assez notable : un contrat en 2016, 39 en 2017, 55 à ce jour et, d'ici à la fin de l'année, l'estimation est de 188. Vous voyez donc une montée très forte et nous devrions dépasser les 250 contrats en 2019.

(*Page 27*) Un rapide coup d'œil sur la structuration des services. Je voudrais rappeler, compte tenu des débats qui ont eu lieu lors du précédent conseil d'administration, que cette structuration a été votée en Bureau, en conseil des membres, en comité technique et ici, en conseil d'administration, le 12 juillet, à l'unanimité.

Les services supports, ici, à UBFC siège, sont composés de cinq grands domaines : finances, administration générale et juridique, ressources humaines, informatique-numérique et communication, qui viennent soutenir trois grandes actions : les projets structurants que le président vous a présentés tout à l'heure, au premier rang desquels se trouve le projet I-Site BFC, mais également maintenant RITM, EIPHI et d'autres projets que nous avons maintenant à notre charge ; formation & l'insertion qui a été aussi largement présentée, ainsi que recherche & innovation. Ce qui fait cinq services pour porter la politique qui est sur votre droite.

Cela ne peut bien entendu se faire – et nous en avons largement parlé – que si nous articulons ces petites forces avec l'ensemble des forces qui existent dans les établissements, donc les 8 800 personnels qui composent notre communauté. C'est tout l'enjeu de ce que nous avons à débattre, c'est-à-dire que nous soyons d'accord sur ce que nous voulons faire ensemble pour qu'ensuite nous puissions déployer l'articulation entre UBFC siège et les établissements.

Je voudrais juste ajouter un point avant d'aller plus loin, sur le fait que le socle que représente UBFC siège était non seulement nécessaire hier, il le sera demain, mais je voudrais juste dire que, dans le même temps, on avait à créer un établissement, à porter les jalons et les objectifs fixés dans l'I-Site et voir loin, essayer d'imaginer ce que peut être l'université fédérale. Je voudrais le signaler parce que, de fait, les personnels, ici, en interne, ont aussi articulé l'ensemble de ces missions, c'est-à-dire à la fois rendre compte de réalisations et atteindre les objectifs que nous leur avons fixés, que nous nous sommes collectivement fixés et, dans le même temps, construire les articulations nécessaires entre UBFC siège et les établissements. C'est cette difficulté-là qu'il faut aussi être capable de résorber parce qu'il n'est jamais simple de voir loin en ayant la tête dans le guidon, surtout sur un terrain accidenté.

(Page 28) Rapidement, puisque vous avez voté tout cela. Cela se décline de cette façon. Si on reprend cette fois-ci la partie missions, avec le service formation, recherche et innovation, on retrouve trois grands domaines : les projets structurants, formation & insertion puis recherche & innovation. Même si, à ce stade, les services ne sont pas découpés ainsi, en termes de missions, il est tout à fait possible de les visualiser ainsi.

Sur votre droite, vous avez les sept pôles thématiques dont Catherine Baumont va parler juste après cette présentation.

(Page 29) Les services supports d'UBFC siège servent bien entendu à administrer UBFC. Je rappelle qu'UBFC est un établissement et qu'à ce titre, il doit bien entendu respecter les cadres et normes réglementaires d'un établissement. Il y a donc nécessité d'administrer notre propre établissement. Son rôle principal est de soutenir le service formation, recherche et innovation et assurer la bonne coordination avec les services des établissements membres. Ceci a fait l'objet de rapports qui vous ont été présentés dans l'ensemble des instances que j'ai citées tout à l'heure, avec notamment la chaîne de la dépense et la chaîne des ressources humaines qui déclinent totalement le principe de subsidiarité que nous avons collectivement adopté.

(Page 30) Pour cela, nous avons mis en place, en décembre dernier, des groupes de travail avec les établissements membres et les responsables administratifs et financiers des laboratoires, des composantes et des établissements. Ce sont cinq groupes de travail que vous avez à l'écran, qui ont vocation à reprendre cette chaîne de la dépense et chaîne des ressources humaines, à l'affiner et à vérifier quelles sont les difficultés qui peuvent encore avoir lieu et les traiter de sorte que cette chaîne de la dépense fonctionne pleinement, avec la limite qu'a évoquée le Président et qui, je l'espère, sera traitée la semaine prochaine. En effet, une des difficultés pour que cette chaîne de la dépense assure la subsidiarité demeure. C'est-à-dire que chacun a un rôle à jouer dans la mise en œuvre, étant entendu que tout ce qui peut être fait au plus près des chercheurs et des équipes doit être fait au plus près des chercheurs. Cela implique que le Président puisse déléguer sa signature et, comme il l'a dit tout à l'heure, le CNRS, à ce stade, ne souhaite pas qu'UBFC soit tutelle ou alors qu'elle soit la seule, cette délégation de signature n'est donc pas possible. Ce qui implique de fait que c'est UBFC, en tant qu'établissement porteur, qui doit passer les bons de commande pour les UMR qui sont concernées. Cela alourdit évidemment le système et ne permet pas de mettre en place la subsidiarité comme nous le souhaiterions.

Vous l'avez compris, ce n'est pas de notre responsabilité. Mais, comme on vous l'a dit, on a vérifié également : aucun bon de commande n'est en attente ici à UBFC. Donc même si la subsidiarité ne fonctionne pas à plein compte tenu de cette difficulté, pour autant, celles et ceux qui souhaitent dépenser, celles et ceux qui souhaitent recruter dans les projets recherche I-Site et autres peuvent totalement le faire avec le dispositif qui est en place aujourd'hui.

(Page 31) Là aussi, je vais être très rapide, mais c'est très important. Dans la structuration, il y a les pôles fonctionnels. Les vice-présidents d'UBFC, avec leurs homologues des établissements, se réunissent à intervalles très réguliers pour aborder l'ensemble des problématiques qui sont liées à leur délégation pour faire en sorte d'harmoniser les pratiques et surtout les axes politiques que nous nous sommes fixés communément. Cinq pôles fonctionnels sont à l'œuvre depuis le début du mandat.

(Page 32) Vous avez là les pôles thématiques. Je me permettrai de ne pas en parler puisque Catherine Baumont va les aborder. Le pôle Ingénierie et Management est en fonctionnement depuis déjà plus d'un an et les six autres pôles thématiques ont déjà été réunis, notamment pour les appels à projets mais vont être définitivement en ordre de marche quand on aura nommé les coordonnateurs-animateurs de ces pôles thématiques, d'ici quelques jours, peut-être quelques semaines puisque le conseil des membres doit valider tout cela lundi prochain.

M. Chaillet. - Merci Olivier.

Est-ce que vous avez des questions, des commentaires ? Non.

J'en ai un. Je voudrais remercier très chaleureusement Olivier Prévôt, à la fois dans le cadre de sa délégation mais également dans le cadre de l'absence de DGS. Il faut mesurer ce que cela représente comme travail pour mettre en place ce qui vous a été présenté. Il est très important de le dire.

Il faut remercier également les personnels, l'ensemble des personnels, qui travaillent aussi de manière extrêmement professionnelle au développement de tout cela et aux charges importantes qui leur incombent dans un cadre totalement cohérent, totalement solidaire.

Je vous informe, mais j'en avais déjà parlé la fois dernière, de l'arrivée - enfin - d'un DGS. Il arrive officiellement lundi prochain, on est donc à trois jours de son arrivée. Il a déjà fait quelques apparitions à UBFC pour prendre ses marques, pour connaître un peu mieux qui nous sommes, ce que nous sommes. Cette personne s'appelle André Pierre, il vient de la Région. Je vous l'avais dit la dernière fois. Il est jusqu'à vendredi Directeur du service économie de la Région et il avait été auparavant Directeur du service recherche et enseignement supérieur. Il connaît donc bien ces sujets-là.

IV. Suites réunion Ministre

Le tout dernier point est vraiment pour votre bonne information, sachant que nous devons en discuter au prochain CA.

Entre le dernier CA et aujourd'hui, nous avons reçu un compte rendu de la réunion avec la Ministre. Je ne vous ai pas mis le compte rendu pour que ce ne soit pas trop fastidieux. En gros, il reprenait tout ce que nous nous sommes dit la fois dernière. En revanche, il était assorti de quelque chose dont nous n'avons pas discuté durant la réunion, il était donc important de vous le montrer, c'est ce que le ministère attend de nous.

Il y a beaucoup de texte, je vais aller assez vite. Je ne l'ai pas dit mais il va de soi que cette présentation vous sera communiquée.

« La Ministre souhaite revoir au mois de septembre les porteurs du projet afin qu'un document d'étape puisse lui être présenté. Dans un calendrier précisé mais qui ne pourra pas excéder une année, le document devra faire apparaître :

- les pouvoirs attribués à l'université fédérale et ceux délégués aux établissements membres du projet (par subsidiarité) et, en regard, l'intérêt comparatif d'un dispositif Comue renforcé ou d'une future application de l'ordonnance en préparation. »

Nous n'avons pas d'élément concernant cette ordonnance à ce stade. Il y a 15 jours, lors d'une réunion de la conférence des présidents d'université, il m'a été dit qu'ils n'en avaient pas non plus. Je suppose donc que c'est toujours en cours de calage.

« - le pouvoir du président de la Comue et l'organisation de sa gouvernance (rôles respectivement dévolus au conseil d'administration et au conseil des membres notamment)

- le pouvoir du comité de pilotage du projet ISITE
- les modes de décision en termes de ressources humaines et de répartition des moyens financiers

- la garantie que, comme cela a été clairement annoncé dans le projet, 10 % des postes d'enseignants-chercheurs vacants seraient redirigés vers les trois domaines prioritaires de l'ISITE (part qui avait déjà semblé peu importante au jury)

- l'articulation et le mode de dialogue adoptés avec les organismes de recherche et, en particulier, le CNRS

- l'état de déploiement des Masters internationaux et du « guichet unique » étudiant qui constituent des marqueurs importants du projet

- la conduite de la future politique de site. Celle-ci suppose que des clarifications soient apportées, d'une part, à la structuration académique du site (identification des « marqueurs » scientifiques ; développement des outils favorisant l'inter/pluri-disciplinarité et permettant le déploiement de projets à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté ; réflexion autour des périmètres des laboratoires et instituts de formation et de recherche, etc.) et, d'autre part, à sa structuration territoriale (renforcement de l'organisation du site autour des « pôles universitaires territoriaux »).

Suites réunion Ministre 27 avril 2018

Compte tenu des discussions qui se sont tenues avec les trois chefs d'établissement et de l'inégale confiance portée à la Comue, la Ministre a rappelé, *in fine*, l'importance de « l'engagement » de chacun de ses membres.

Cet engagement peut être attesté de plusieurs manières. Chacune d'entre elles doit être soigneusement envisagée par les membres du regroupement :

- mise à disposition de personnels
- convergence des systèmes d'information
- politique dynamique de gestion des ressources humaines (exemple : permettre d'attribuer un post-doc à tout nouveau personnel recruté sur les fonds ISITE)
- déploiement d'une politique active de communication UBFC. »

Voilà ce qui est attendu de nous. J'en ai terminé.

Mme Courbet. - Je voudrais apporter un complément d'information à la demande de la Rectrice qui a été faite lors de la dernière séance du conseil d'administration à l'ensemble des DGS des établissements.

Nous sommes en cours de production d'un document récapitulatif recensant l'ensemble des mises à disposition, des travaux et des activités qui sont pris en charge par les établissements. Ce document, si tout va bien, sera diffusé et envoyé à la Rectrice mais aussi au Président de la Comue et aux chefs d'établissement d'ici lundi matin.

C'est un document qui fait à peu près sept pages, avec un certain nombre d'annexes réalisées par l'ensemble des établissements. Il recense ce que nous faisons à destination de la Comue et propose un certain nombre d'améliorations ou de points qui pourront être discutés avec la Comue.

M. Prédine. - Je pense que ce travail est important, mais compte tenu de l'arrivée du DGS de la Comue, on peut peut-être différer de quelque temps le rendu de ce document. Il me semble que c'est doublement important, sachant que le DGS arrive lundi ; il n'y a pas le feu.

(Intervention inaudible)

Si vous pouviez juste me laisser finir.

La personne qui va arriver est tout de même le DGS de la Comue. En l'absence de DGS, je comprends que les DGS se soient emparés de ce travail qu'il était important de réaliser, il n'y a pas de souci. Mais il arrive et je pense qu'il faut aussi lui permettre de faire un travail avec vous parce que quand on arrive dans une structure telle que celle que nous avons actuellement, c'est tout de même très compliqué. Ceci va donc lui permettre aussi de se mettre à jour, de se mettre au courant du fonctionnement de la Comue, de qui sont les partenaires, etc.

À mon avis, il est urgent de différer légèrement, pas dans 15 ans, mais de différer légèrement ce rendu. Je ne pense pas que ce soit très compliqué à faire.

Mme Courbet. - C'est totalement différent. Nous rencontrons notre collègue le 11 juillet. Il a déjà rencontré un certain nombre de collègues. Je n'ai pas encore pu le rencontrer à ce jour.

Là, c'est une demande qui a été faite par la Rectrice lors du dernier conseil d'administration à l'attention des DGS des établissements. Ce qui lui permettra aussi, dans ce cadre, d'avoir un point d'étape, une vision de ce que nous avons déjà fait dans le cadre de la Comue et nous pourrions bien sûr en discuter avec lui à compter du 11 juillet, quand nous le rencontrerons. Mais ce sont deux choses différentes.

Mme Benoist. - En premier lieu, c'est nous qui avons demandé à la Rectrice de faire cette demande.

Deuxièmement, je suis d'accord avec Eric, mais il y a plusieurs choses qui sont étonnantes. Tout d'abord le fait de ne pas attendre lundi - alors que c'est une question d'heures - pour mettre au courant le DGS de la Comue du travail qui a été fait.

Ensuite, ce que je trouve étonnant, c'est d'envoyer conjointement le document à la Rectrice et au Président de la Comue. Il me semble que la Comue pourrait être informée du sujet qui la concerne au premier chef avant la Rectrice.

La demande de la Rectrice était que ce bilan, cette réflexion des DGS des établissements, soit aussi présenté au conseil d'administration. Là, merci pour la présentation très exhaustive qui nous a été faite mais nous attendions aussi d'avoir ces documents. Je n'ai pas le calendrier en tête, mais il me semble qu'il n'y a pas de CA avant l'envoi au ministère.

On revient donc toujours à que l'on dénonce depuis 2 ans, c'est-à-dire que le CA est continuellement contourné par les chefs d'établissement et cela ne peut pas fonctionner. Nous ne sommes pas d'accord avec cela.

M. Prévôt.- Je souscris aux deux remarques qui viennent d'être faites. Si vous reprenez le verbatim que vous venez d'adopter, il n'est pas du tout dit ce qui a été indiqué à l'instant. La demande de la Rectrice, était que les établissements fassent l'évaluation des mises à disposition des personnels. J'ai cru entendre qu'il allait aussi y avoir des remarques sur l'organisation de l'administration d'UBFC. Ce n'est pas la commande qui a été passée.

Deuxièmement, le Président, ici présent, a demandé à ce qu'UBFC soit associée à ce travail, ce qui n'est pas le cas. Le président serait simple destinataire d'un document transmis dans le même temps au Recteur. Il y a donc des limites et, comme je l'ai dit la dernière fois, les limites sont franchies. Allègrement franchies !

Mme Legear.- Je suis désolée de reprendre la parole mais je suis complètement scandalisée, je ne comprends pas. À quoi sert-on ? Si nous ne servons à rien, nous quittons cette salle. Si vous voulez faire la Comue tout seuls avec vos chefs d'établissement, vous n'avez pas besoin de nous.

Nous avons clairement demandé, et c'est une demande du conseil d'administration, ce qu'a fait la Comue jusque-là, ce qu'elle n'a pas pu faire, quels sont les moyens dont elle a besoin.

D'ailleurs, sur ce plan, je pense qu'il y a encore un travail supplémentaire, malheureusement, car nous n'avons pas tous les éléments et il nous les faudrait. On a demandé que les chefs d'établissement fassent une présentation claire de leur contribution, jusque-là, à la mise en place de la Comue. On souhaiterait avoir ces éléments, on souhaiterait pouvoir en discuter pour pouvoir construire et organiser notre travail. Et, en effet, nous avons demandé que ce soit transmis à la Ministre.

Je ne vois donc pas pourquoi, soudain, les choses s'organisent de façon complètement différente. C'est une demande du conseil d'administration. Nous voulons savoir ce qu'ont fait les établissements et quelle a été leur contribution ; c'est tout de même la moindre des choses.

Mme Courbet.- Vous ne connaissez pas le contenu et c'est tout à fait cela.

Mme Attuel-Mendes.- Vous partez du principe que ce n'est pas ça.

Mme Legear.- Je n'ai pas compris.

M. Trichard-Comparot.- Je crois qu'il y a un malentendu.

Mme Legear.- Oui, il y a peut-être un malentendu. Je vous laisse préciser.

M. Trichard-Comparot.- Je laisserai les DGS parler pour les DGS.

Pour ce qui est du conseil d'administration, je vous rejoins. Au niveau des chefs d'établissement, on a dit exactement la même chose et, pour le coup, on était tous d'accord sur le fait - si on doit repartir sur les bases du dialogue de la dernière fois - qu'une présentation soit faite devant le conseil d'administration. Mais il fallait qu'il y ait une présentation devant le conseil des membres préalablement. Cela va avoir lieu, je l'espère, au prochain conseil des membres puisque vous remettez vos travaux. À partir de là, le prochain conseil d'administration - sachant qu'on peut en ajouter au mois de juillet, cela ne me dérange pas - pourra rediscuter de ce sujet.

Je dois d'ailleurs avouer que je suis un peu étonné qu'on aborde tous ces sujets aujourd'hui alors qu'ils n'étaient pas prévus à l'ordre du jour et que, me concernant, ainsi que

deux collègues puisque nous faisons du covoiturage, nous serons partis dans une heure au maximum et que nous en avons informé au préalable le Président de la Comue hier. Et nous n'aurons peut-être pas encore abordé les points à l'ordre du jour, ce qui est un peu problématique dans notre fonctionnement, vous en conviendrez.

Je salue le travail de présentation qui a été fait parce que je pense que c'est un travail qu'il fallait faire. Ajouté à celui fait par les DGS, cela permettra d'avoir une base de dialogue et de discussion globale qui pourra avoir lieu à la fois en conseil des membres, à la fois au conseil d'administration. L'un n'empêche pas l'autre et ceci aurait pu se faire au mois de juillet. Merci.

Mme Legiard.- Dans le verbatim, il est indiqué que cela devait être fait pour le 28 juin.

M. Trichard-Comparot.- A l'impossible, nul n'est tenu.

Mme Legiard.- D'accord. Moi ce que je souhaiterais, c'est que ces éléments-là soient débattus en conseil d'administration avant même d'être transmis au Recteur. Cela peut aussi se faire en même temps et être discuté avec le Recteur s'il veut bien venir en discuter avec nous, ce qui serait encore plus intéressant.

Par ailleurs, je souhaiterais avoir une précision supplémentaire concernant la présentation qui nous a été faite tout à l'heure. On a effectivement eu une excellente présentation avec un travail énorme de bilan des travaux qui ont été réalisés, mais il nous manque tout de même des éléments en tant que membre du conseil d'administration. Je me permets de vous le dire. Par exemple, il aurait été intéressant d'avoir une cartographie des ressources entrantes et sortantes de la Comue.

Pour l'instant, on voit bien que le travail est énorme et qu'il a bien démarré, qu'on est sur une bonne voie. Je ne sais pas trop quels sont les éléments qui vont nous être transmis du côté des chefs d'établissement mais, en tout état de cause, il y a quelque chose qui manque de mon point de vue. Nous souhaiterions savoir précisément quelle est la contribution des établissements, bien entendu, mais également comment cette contribution s'inscrit dans l'atteinte des objectifs tels qu'ils sont définis dans le cadre de l'université cible. Donc précisément, finalement, qui contribue à quoi et à quelle hauteur en fonction des objectifs à atteindre.

Par ailleurs, une cartographie des ressources entrantes et sortantes, c'est-à-dire ce qui arrive à la Comue, ce qui repart au niveau des établissements et quelle est la part que les établissements réalisent pour l'atteinte des objectifs en fonction des ressources dont ils sont destinataires par la Comue.

Ceci s'inscrit d'une certaine façon dont une démarche qualité. C'est-à-dire qu'on a des objectifs à atteindre, on fait un diagnostic, on dit s'ils sont atteints ou pas et ensuite on dit comment on va faire pour les atteindre.

Nous avons besoin de tous ces éléments-là pour pouvoir poursuivre le travail que nous avons engagé et répondre à la demande de la Ministre. Une fois que nous aurons ces éléments, nous serons en mesure de dire, c'est-à-dire la Comue, notre communauté, ce qu'il manque pour atteindre ces objectifs, si le plan d'action mis en place est vraiment à la hauteur de ce que l'on doit réaliser ou non et, sinon, quel est l'effort que devront faire les établissements en fonction des ressources que la Comue leur donne. Puisque nous sommes une communauté, nous donnons des choses, nous avons en retour un certain nombre de choses et il faut que l'ensemble soit équilibré. On ne va pas demander à des petits établissements qui ne reçoivent pas beaucoup de la Comue de faire beaucoup et, à l'inverse,

attendre des gros établissements qui reçoivent beaucoup qu'ils ne donnent pas à la hauteur de ce qu'ils reçoivent.

Mme Courbet.- C'est exactement le travail qui a été fait.

Mme Chahraoui.- Je voudrais rapidement intervenir par rapport à ce qui a été présenté pour remercier Nicolas Chaillet pour la grande clarté de cette présentation et remercier chaleureusement également Olivier Prévôt pour son aide à tout ce travail, son soutien et son accompagnement dans l'ensemble des actions que nous avons menées.

Un certain nombre d'actions que Nicolas Chaillet vous a présentées demandent beaucoup de coordination avec les établissements. On en arrive donc à un moment où certains projets ont demandé beaucoup d'énergie. Ce n'est pas le fait de dire qu'on a beaucoup travaillé, le problème n'est pas là. Nous avons pris à cœur d'essayer de travailler pour le collectif, les établissements, les étudiants, la communauté universitaire et nous souhaiterions qu'aujourd'hui nous puissions aller ensemble pour la réussite des étudiants et dans l'intérêt de la communauté universitaire, y aller ensemble, travailler en commun parce qu'on sait que sur tous les projets que nous allons mener, à partir du moment où nous fédérons nos forces, nous réussissons davantage.

Par rapport à ce qui vient d'être dit, le bilan a été présenté par UBFC et il faut que la même chose soit faite des deux côtés. On ne peut pas avoir des actions qui soient présentées de manière séparée. Donc allons-y ensemble, travaillons ensemble au service de notre université, de nos étudiants et de nos enseignants-chercheurs.

M. Prévôt.- Je suis tellement effaré par ce que j'entends que j'en oublie d'appuyer sur le bouton du micro !

Je voudrais tout de même rappeler ce qui a été dit ici, en conseil d'administration, et qui est dans le verbatim que nous avons voté et qui s'applique à tous, sans exception. Le mandat qui a été donné aux DGS, c'est de faire le bilan des ressources qui sont mises à disposition de la politique de site. Que ces ressources soient partagées avec UBFC, c'est le moins que l'on puisse demander.

Mme Courbet.- C'est le cas.

M. Prévôt.- Laissez-moi m'exprimer, s'il vous plaît !

Vous dites que vous allez envoyer conjointement à la Rectrice et au Président d'UBFC lundi matin, alors qu'il y a un conseil des membres lundi matin, un document dont nous ne connaissons pas la teneur et, en plus, vous l'exprimez ici.

Dans ce document, est-ce que le travail qui vient d'être exposé a été pris en compte en termes de structuration alors que le Président d'UBFC a clairement exprimé au conseil d'administration qu'il ne s'agissait pas de revenir à 2017 puisque beaucoup de choses avaient été mises en œuvre de ce point de vue ?

Il n'a jamais été passé commande, avant l'arrivée du DGS, lundi, de propositions de structuration alors qu'il n'est pas là ! Et si j'ai bien compris, c'est ce qui peut être dans ce document, sachant que je ne le connais pas.

Il y a des remarques et des propositions qui concernent la structuration dont nous n'avons pas connaissance et qui vont être transmises à l'Etat. Je suis désolé, mais il y a des limites ! Cet établissement UBFC est souverain. Son conseil d'administration l'est tout autant et il n'est pas correct que des travaux soient effectués sans que nous en ayons connaissance et qu'ils puissent être transmis sans que nous ayons eu le temps d'en débattre, d'en discuter,

de réfléchir ensemble pour essayer de bâtir un document commun qui puisse être transmis en bonne intelligence à l'Etat, en l'occurrence, dans un contexte dont nous savons tous qu'il est compliqué.

J'en appelle à la raison. Il s'agit d'attendre Monsieur André Pierre qui arrive lundi, que ces documents soient transmis, que les réunions aient lieu entre les DGS pour analyser ces questions. Ensuite, les DGS vont soumettre à leur président et leurs conseils les propositions parce que la structuration, c'est aussi un enjeu politique pour la Comue puisque c'est dans la trajectoire I-Site, il faut donc tout de même quelque chose à l'endroit.

Je suis désolé mais nous n'avons pas tous collectivement travaillé comme nous l'avons fait pendant 2 ans pour faire table rase de tout ce qui a été fait sur une base que nous ne connaissons pas ici.

Reprenez le verbatim que vous venez de valider ; prenez point par point ce qui a été indiqué.

Mme Courbet.- Je vais donc juste relire ce qui est dans le verbatim et dire qu'en aucun cas nous sommes en opposition, en tant qu'établissement ou DGS, avec la Comue.

Je vais lire ce que nous a demandé la Rectrice et dire ce que nous avons, ce que nous allons faire ensuite. La Rectrice s'exprime en disant : « *On vous demande de faire le bilan* ». C'est ce que nous avons fait. « *Que les DGS se réunissent et fassent le point entre eux* », c'est ce que nous avons fait. Nous avons produit un document. « *Une fois que le bilan est communiqué – ce qu'on va faire -, vous vous réunissez et vous regardez ensemble comment vous allez pouvoir préparer une discussion politique pour que des décisions soient prises dans les instances.* »

En aucun cas nous nous immisçons dans la gouvernance de la Comue. Nous faisons des propositions. Ce ne sont que des propositions. Ce sont des remarques que nous avons été amenés à faire. Je participe au conseil d'administration de la Comue depuis le premier conseil d'administration de la Comue. Certains de mes collègues ont participé à la création de cette Comue et connaissent les enjeux qui sont derrière. Ils en ont tout à fait conscience et nous en avons tout à fait conscience. Nous avons simplement répondu à ce qui est mentionné dans le verbatim.

Mme Legard.- Excusez-moi mais j'ai l'impression, lorsque vous vous exprimez, que vous le faites en tant chef d'établissement, représentant extérieur de ce conseil d'administration. Vous faites partie d'un conseil d'administration. Vous n'êtes effectivement peut-être pas élue mais, pour autant, vous êtes là pour contribuer à un travail collectif. Ou alors cela veut dire qu'il faut changer quelque chose dans les statuts et je pense que c'est important pour la suite.

Je le dis clairement, il y a des personnes qui sont ici et qui ne s'expriment pas au titre de la Comue. Elles s'expriment au titre de leur chef d'établissement. Les chefs d'établissement ont déjà une instance, c'est le conseil des membres. Ils font un certain nombre de choses dont nous n'avons pas connaissance. Si vous pouviez au moins nous raconter ce qui se dit dans ces réunions, ce serait déjà pas mal. Vous ne le faites pas. Vous représentez un établissement, vous représentez votre chef d'établissement.

Mme Courbet.- Je représente mon établissement.

Mme Legard.- Mais vous êtes membre du conseil d'administration de la Comue. Et la Comue, collectivement, a décidé d'un certain nombre de choses et nous sommes collectivement élus pour une communauté universitaire d'enseignement supérieur très large

qui nous demande de mettre en place la Comue. À un moment ou à un autre, il va donc falloir que vous soyez placée correctement dans cet ensemble. Vous êtes là pour construire quelque chose.

Vous avez bien compris, la fois dernière, que nous avons un gros problème. Notre problème, c'est d'avoir les éléments. Nous avons donc besoin de les avoir. Si on ne peut pas s'adresser à vous, dans ce cas, nous nous adresserons à vos chefs d'établissement. Si vous n'êtes pas en mesure de nous donner les éléments, je voudrais savoir si on ne peut pas directement discuter avec les chefs d'établissement. Parce qu'ici, les membres du conseil d'administration de la Comue sont là pour faire ce qu'ils doivent faire tous ensemble, c'est-à-dire prendre un certain nombre de décisions, assumer ces décisions et faire en sorte que les choses avancent. Or, je constate que les choses sont faussées parce qu'en réalité, il y a des rôles qui ne sont pas clairement assumés. Il faut peut-être changer les règles.

Mme Chahraoui.- Je voudrais vous poser une question. La demande est celle d'avancer ensemble, de construire, de coconstruire. Qu'est-ce qui empêche, aujourd'hui, de travailler ensemble ? C'est la seule demande qui est faite. Donc pourquoi les choses sont-elles décalées ?

Mme Legard.- Pourquoi n'a-t-on pas ces documents ? On les a demandés. On voudrait les voir.

M. Trichard-Comparot.- Je vais me répéter : je ne crois pas que ce point soit prévu à l'ordre du jour de ce jour. Vous en conviendrez, me semble-t-il.

Mme Benoist.- Mais non...

M. Trichard-Comparot.- Attendez, je ne vous ai pas interrompue. Donc, s'il vous plaît, ne m'interrompez pas, parce qu'il est insupportable d'entendre dire à d'autres membres du conseil d'administration qu'ils sont les représentants de X ou Y. Je ne vous demande pas si vous êtes représentante d'un syndicat. Vous n'avez donc pas à venir expliquer que je suis représentant d'un établissement ou d'autre chose. Nous sommes tous membres du conseil d'administration, tous à la même hauteur. Vous êtes élues, nous sommes nommés et nous sommes élus par nos conseils d'administration respectifs pour ceux qui le sont. C'est un premier point qui me semble important ; il faut se respecter, Madame.

Mme Legard.- Je vous respecte parfaitement. C'est vous qui ne nous respectez pas.

M. Trichard-Comparot.- Maintenant, j'aborde le fond. À l'ordre du jour de ce conseil d'administration, il me semble que ce point n'était pas prévu.

Nous aurions effectivement tous souhaité que ce dossier soit préparé. Mais je laisse les DGS parler pour les DGS. Nous aurions tous souhaité que ce dossier puisse être présenté aujourd'hui par les DGS, tous. Ce n'est pas le cas parce qu'il a fallu plus de temps, parce qu'il y a des choses à gérer. Vous savez tous qu'on a aussi Parcoursup à gérer en interne, que cela a un certain nombre de conséquences également et que nos DGS sont aussi particulièrement sollicités sur ce dossier, comme les services. Par conséquent, ils ne peuvent pas être partout. Cette demande a été faite, elle a été demandée dans un temps qui reste relativement court, vous en conviendrez également.

Les DGS produisent quelque chose qui est un bilan. Il ne leur appartient certainement pas d'écrire l'avenir, c'est aux chefs d'établissement et à nous, conseil d'administration, de le

faire. Et je dis bien « aux chefs d'établissement et au conseil d'administration », donc conseil des membres et conseil d'administration, pas l'un, pas l'autre, les deux, parce que c'est de cette façon que les statuts ont été écrits.

Mme Legiard.- Vous faites bien de le préciser parce que, pour l'instant, un certain nombre de décisions sont prises ailleurs et nous n'en avons absolument pas connaissance.

M. Trichard-Comparot.- Vous seriez étonnée également du nombre de décisions qui passent au conseil d'administration sans passer au conseil des membres. Vous ne pouvez donc pas dire tout et n'importe quoi.

M. Chaillet.- On peut faire le bilan là-dessus et vous serez étonné du contraire.

M. Trichard-Comparot.- En l'occurrence, ce qui me semble important, c'est que nous ayons, comme cela a été fixé, un conseil des membres et un conseil d'administration tout de suite qui puissent aborder à la fois les points qui ont été présentés par la gouvernance de la Comue et à la fois les points présentés par les DGS et que l'on puisse, sur cette base, avoir une vraie discussion dans le dialogue.

Je pense qu'il ne sert à rien d'avoir cette discussion plus longue aujourd'hui alors que ce qu'il nous faut, c'est une discussion sur la base de l'ensemble des éléments. Et je vous rejoins sur ces éléments. Je vous dis d'ailleurs – et c'est la première chose que j'ai dite en commençant mon propos tout à l'heure – que je suis d'accord avec vous sur un point, c'est que nous n'avons pas tous les éléments à cette heure. Attendons donc de les avoir tous, mais cela veut dire que si on décide d'avoir un nouveau conseil des membres et un nouveau conseil d'administration, on en ajoute.

Mme Attuel-Mendes.- Je voudrais juste un peu dédramatiser parce que j'ai le sentiment que les propos deviennent insultants et que l'on fait un procès d'intention sans savoir le fond.

Avant de critiquer, on attend d'avoir les documents. On ne tire pas à boulets rouges sur tout le monde en disant : « ce sont des suppôts de Satan, ils représentent leurs propres intérêts », ce qui est vraiment très insultant. Parce que, précisément, Oumhanie, nous sommes au même titre que toi, même si nous ne sommes pas élus, nous représentons la Comue et l'intérêt de tous les membres de la Comue.

Mme Legiard.- Je suis d'accord avec cela.

Mme Attuel-Mendes.- Mais tu n'arrêtes pas de nous dire que nous ne travaillons que pour notre propre paroisse, ce qui n'est pas le cas.

Mme Legiard.- Pour l'instant, ce document est fait...

Mme Attuel-Mendes.- Tu ne sais pas ce qu'il y a dans ce document.

Mme Legiard.- Quand le verra-t-on ?

Mme Attuel-Mendes.- Tu le verras lorsqu'il sera fait.

Oumhanie, est-ce que je t'ai interrompue ? On ne peut pas en placer une parce qu'on n'a jamais la parole ! Je viens enfin d'avoir le droit de parler et je veux juste préciser à Nicolas,

en le remerciant également, qu'il est très bien d'avoir préparé cette présentation de ce qui a été fait, de la trajectoire. En revanche, là où je rejoins Sylvain, c'est que ce n'était pas à l'ordre du jour.

Il est donc difficile de pouvoir arriver sur une discussion étayée sans avoir les éléments, sans l'avoir préparée en amont. Cela a été fait, c'est très bien.

Sur le document qui a été demandé aux DGS, c'est du ressort des DGS de le produire. On peut peut-être leur laisser le crédit, sachant que ce sont des professionnels, d'avoir fait ce qui a été demandé et de ne pas dépasser leur mandat avant de critiquer sur le principe, sur le fond.

Dans le diaporama de Nicolas, il était marqué, en résumé, qu'un des éléments de la rencontre avec la Ministre était qu'il y avait une inégale confiance dans la Comue. Je ne crois pas trahir ce qui était marqué. J'ai le sentiment qu'il y a une inégale confiance entre les différents administrateurs. C'est-à-dire que tu nous fais un procès d'intention. D'office, tu ne nous fais pas confiance et tu mets dans le même sac tous les représentants des établissements membres. Je trouve cela scandaleux. Si on doit utiliser des termes comme ceux qu'Olivier Prévôt affectionne (scandaleux, effaré), on peut aller sur le registre de l'affect. Moi, je pense objectivement qu'il faut laisser les gens travailler. Ils ont eu un mandat, on peut peut-être leur faire confiance et penser qu'ils l'ont respecté. S'ils ne l'ont pas respecté, on avisera le moment venu, une fois qu'on aura le document.

M. Chaillet. - Je ne souhaite pas que cette discussion s'éternise. On va prendre deux dernières interventions et je conclurai.

Mme Carroger. - Ce que j'ai compris des propos de la Rectrice lors du dernier conseil, c'est que nous devons travailler tous ensemble. Sans cela, c'en est terminé du projet I-Site. Ce sont des propos un peu durs que nous avons tous entendus et un peu inquiétants si nous ne sommes pas en capacité de démontrer que nous pouvons travailler ensemble.

De ma fenêtre qui est un peu extérieure, je trouve qu'il serait plus pertinent vis-à-vis de la Rectrice de présenter un bilan sur lequel vous auriez travaillé, mais ce bilan doit être un diagnostic partagé avec la gouvernance de la Comue. Dans le cas où vous ne seriez pas d'accord avec ce bilan, les documents que nous allons présenter à la Rectrice vont, une fois de plus, montrer des dissensions et des oppositions. Je crois qu'il ne faut plus jouer à cela.

Je rejoins l'avis de Monsieur Prédine : nous ne sommes pas à quelques jours près. Si votre travail est fait – et c'est bien d'avoir fait vite –, il faut le communiquer de manière à ce que vous puissiez le prendre en main, le relire et vous mettre d'accord. Si vous êtes d'accord, vous pourrez envoyer le document. Nous ferons ainsi au moins preuve de notre capacité à présenter tous ensemble un projet partagé. Sans cela, la Rectrice risque de ne pas nous soutenir encore très longtemps.

M. Prédine. - Nous allons rester dans le cadre professionnel, comme vous le dites. Vous parlez des DGS d'UBFC, mais il en manque un et c'est le principal. Il faudrait donc attendre qu'il soit là.

Imaginez qu'un document sur lequel vous n'auriez pas été consultés sorte, vous seriez en train de crier !

Il est urgent d'attendre que cette personne arrive et fasse son travail avec vous. C'est tout ce qu'on vous dit, en tout cas ce que je vous dis.

Mme Attuel-Mendes. - Il ne peut pas faire un état des lieux sur un moment où il n'était pas là.

M. Prédine.- Il peut le partager avec vous.

Mme Attuel-Mendes.- Je ne suis pas DGS.

M. Prédine.- Cela pourra lui faire une journée de formation. En tout cas, il est important qu'il puisse s'imprégner directement auprès de ses collègues puisque c'est tout de même le principal intéressé dans cette affaire et le travail n'a pas été fait avec lui. Il n'existait pas, il arrive lundi. S'il n'arrivait qu'au mois de septembre, on ne l'attendrait peut-être pas. Mais il se trouve qu'il sera là lundi. Il faut travailler avec lui et donc différer un peu ce travail.

M. Chaillet.- Il faut clôturer ce débat puisque nous devons y revenir. Je vous demande de faire des interventions très courtes et rapides.

Mme Gazelle.- Je relis le *verbatim* et ce qu'a dit la Rectrice : "*Du coup, comme le prochain conseil des membres aura lieu le 4 juin et qu'il n'y en aura pas d'autre avant le 28 juin, il faut qu'il y ait eu ces discussions en commun entre les DGS et UBFC auparavant pour faire des propositions au conseil des membres*". Et elle a demandé : "*Est-ce que cela vous convient ?*".

C'est ce qu'a demandé la Rectrice. Le mandat est donc celui-là. La discussion devait avoir lieu en commun avant de faire des propositions au conseil des membres. C'est écrit à la page 29.

M. Lamard.- Je propose de voter une motion tout simplement pour que nous ayons cette information le plus rapidement possible avant que ce soit discuté ailleurs. Nous sommes le conseil d'administration. Je suis administrateur et j'ai la désagréable impression que les dossiers sont discutés avant et préfiltrés. Je sais que le conseil des membres existe et qu'il a toute sa pertinence. Mais j'aurais au moins la satisfaction de coconstruire en tant que conseil d'administration et non pas de voter quelque chose qui ne peut pas bouger.

Mme Attuel-Mendes.- Pour compléter l'intervention de Madame Gazelle, la réponse de Sabine à Madame la Rectrice est : "*On aura sûrement des problèmes de coordination d'agenda*".

Mme Gazelle.- Oui, parce que le conseil des membres était prévu le 4 juin. Dans le *verbatim*, tout était fait en fonction du 4 juin.

M. Chaillet.- Je crois qu'il y a encore deux interventions.

Mme Peyron.- Je souhaitais revenir rapidement au point concernant l'ordre du jour. Sachant les débats que nous avons eus la dernière fois et sachant ce qui est écrit dans le *verbatim* vis-à-vis de la demande de Madame la Rectrice, je m'attendais à ce que cela figure à l'ordre du jour. J'avais l'intention de demander où nous en étions au niveau de la feuille de route que nous a donnée la Rectrice. Ce n'était pas dans le *verbatim* mais mon intention était d'en parler aujourd'hui. Au regard du calendrier, le prochain CA étant en septembre, il fallait évidemment en parler aujourd'hui.

M. Chaillet.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais conclure. Comme je l'ai dit en préambule, cette question n'a pas pu être débattue avec le conseil des membres. Nous avons eu le retour du ministère il y a 15 jours environ. C'est la raison pour laquelle je ne l'ai pas

affiché en tant que tel au CA, mais je tenais à vous faire cette présentation sur la question de l'I-Site tel que cela avait été proposé. Il faut essayer de changer de "logiciel", tous ensemble, si vous le permettez.

Au-delà du fait que des choses ont déjà été réalisées – et c'est très bien -, ce que je vous ai présenté aujourd'hui montre la montée en puissance d'une Comue telle que la nôtre. En effet, notre Comue est très particulière dans le paysage national. Je ne vais pas vous rappeler les raisons de la particularité de cette Comue. De ce fait, elle est très attendue avec ses spécificités. Nous devons maintenant franchir un cap compte tenu de tout ce qui est engagé. Pour ce faire, il nous faut changer de "logiciel" en travaillant ensemble et en ne s'opposant pas les uns aux autres à tous les niveaux de la gouvernance et du fonctionnement. Il me semble que c'est extrêmement important.

Nous devons avoir cela en tête. Sans cela, nous n'arriverons pas à nous nettoyer de questions interpersonnelles qui ne sont pas notre sujet. Nous sommes ici en tant que professionnels ou en tant que conseillers pour certains. Le sujet est le déploiement de notre politique fédérale en correspondance avec l'I-Site et avec les besoins du territoire.

Chacun d'entre nous doit franchir un cap pour désormais enclencher cette seconde phase à partir de tout ce qui a été fait, ceci dans un schéma véritablement collaboratif.

Deuxièmement, il y a une question de bon sens. Il n'a pas été possible que le conseil des membres se réunisse une deuxième fois en juin, les calendriers des uns et des autres ne l'ayant pas permis. Nous devons donc définir des dates en juillet, fin août et en septembre pour nous réunir et travailler ces questions.

Le prochain conseil des membres se tiendra lundi. Nous ne pourrons donc pas parler lundi du sujet dont nous parlons depuis 15 minutes puisque nous n'avons pas l'information. Il me semble donc que nous pouvons tous nous appliquer une démarche commune de bon sens. Le DGS arrive lundi. Au-delà de celui de lundi, nous aurons des conseils des membres d'ici septembre. J'avais demandé au dernier CA que ce document soit partagé et que nous soyons tenus informés des réunions. Ce qui n'a pas été le cas, c'est comme cela. Il faut que nous arrêtons de polémiquer et que nous nous mettions tous dans la tête que nous travaillons ensemble. Et je le dis sans aucune polémique. Cela n'a pas été le cas mais ce n'est pas grave.

Nous pouvons travailler ensemble à partir de maintenant et de tout de suite. Dès lundi, il y aura cette première phase avec le nouveau DGS. Nous devons être destinataires du document avant son envoi à la planète entière. D'ici le 12 juillet, le DGS pourra en prendre connaissance. Lors de la réunion du 12 juillet, vous pourrez avoir cette discussion entre DGS pour aboutir à un document commun et partagé avec le DGS d'UBFC. C'est normal, c'est naturel et cela relève du simple bon sens. Il s'agit de partir du bon pied sur la base du travail que vous avez réalisé.

Ce document passera ensuite au conseil des membres et au conseil d'administration. Il viendra compléter ce qui a été présenté aujourd'hui. J'ai bien entendu l'incomplétude de ce qui a été présenté aujourd'hui et j'en suis bien d'accord ; je l'ai noté. Il s'agira donc de disposer d'un état des lieux complet pour pouvoir avancer. De grâce, compte tenu de tout ce qui a été fait, des enjeux qui sont les nôtres et de la deuxième étape qui s'enclenche au bout de 2 ans, travaillons ensemble !

Je remercie les DGS de fonctionner de cette manière. Je parle à Sabine Courbet qui peut s'en faire l'écho ici. C'est du bon sens, c'est simple, c'est facile et c'est tout à fait jouable et partagé.

Mme Legard.- Puis-je vous demander de m'excuser ? Je ne souhaiterais pas que vous pensiez que je vous manque de respect. Je suis juste un peu passionnée et je vous demande de m'excuser pour mes réactions un peu vives.

Mme Courbet.- Ce qui est dit est dit et ce que vous avez dit sera dans le *verbatim*.

Mme Legard.- Mes excuses également et j'espère que vous les accepterez.

2) Pôles thématiques d'UBFC – état d'avancement

M. Chaillet.- Nous passons au point sur les pôles thématiques. Je vais laisser la parole à Catherine Baumont. Sauf erreur de ma part, elle va fonctionner sans présentation. Elle va simplement échanger avec vous sur la base du rapport qui vous a été transmis.

Je rappelle que ce conseil avait demandé d'avoir un peu plus d'informations sur ces pôles thématiques. C'est la raison pour laquelle ce point est à l'ordre du jour.

La parole est à Catherine.

Mme Baumont.- Bonjour à tous. Merci de me recevoir aujourd'hui dans ce conseil d'administration.

Au conseil d'administration du mois de mars, je suis venue vous présenter les modalités choisies par UBFC afin de donner son avis sur les appels à projet recherche. À l'issue, une demande de présentation des pôles thématiques a été formulée. C'est la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui. J'ai choisi de ne pas faire une présentation PowerPoint car cela prend du temps au détriment de la discussion et des questions. Malgré tout, le rapport défile devant vos yeux.

Les pôles thématiques sont prévus dans les statuts d'UBFC, notamment dans le préambule et dans l'article 6. Ils ont été précisés dans le volet commun du projet de stratégie du site qui a été adopté le 20 avril 2017 au ministère. Ces pôles thématiques remplacent le terme de "divisions" qui figurait également dans le projet delta du projet I-Site BFC.

Ces pôles thématiques ont vraiment un rôle structurant. C'est pourquoi ils ont été cités à plusieurs reprises dans le document que vous a présenté le Président d'UBFC. Je le remercie également pour ce travail. Ce n'est pas juste un travail de présentation, de mise en forme avec des slides, ce document montre vraiment l'ensemble des actions qui ont été réalisées et tout le travail qui a été effectué ici.

Ces pôles thématiques ont vocation à mettre en marche la communauté, c'est-à-dire nous tous, les membres de la communauté : les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les personnels qui sont en soutien aux organismes de formation et de recherche dans les services administratifs, les étudiants. Notre communauté représente près de 60 000 étudiants et 8 000 personnels, comme cela a été rappelé.

C'est un travail assez considérable. Il permet de donner voix à la communauté dans le projet qu'elle souhaite mettre en œuvre pour la réussite de la Comue. Cela se fait au travers des jalons d'I-Site que nous avons à réaliser dans le cadre des pôles thématiques et pour toute notre communauté. J'ai eu l'occasion de rappeler dans les réunions des pôles thématiques que si le projet I-Site n'était pas atteint, certains s'en réjouiront peut-être mais je pense que beaucoup en pleureront. Il est vraiment important que le projet I-Site se réalise. Des moyens considérables sont mis en œuvre pour notre site d'enseignement supérieur et de recherche, pour l'ensemble des établissements et des collègues. Nous devons donc tous nous retrousser les manches pour travailler ensemble.

Les pôles thématiques vont s'y employer. Leur mise en place est le fruit d'un long processus de coordination avec les établissements membres et avec les pôles fonctionnels des VP recherche et des VP formation. En effet, un groupe de travail a réuni les représentants formation et recherche des établissements membres.

Je suis heureuse de vous annoncer aujourd'hui que nous sommes en train d'aboutir. Les réunions du mois de juin ont permis, par les pôles thématiques eux-mêmes, de proposer aux instances d'UBFC des coresponsables ou un binôme de coresponsables. Ces pôles thématiques vont pouvoir définir des actions et les mettre en œuvre.

De quelles actions parlons-nous ?

Les statuts n'ont pas changé avec la modification suite à l'entrée du 7^{ème} membre fondateur, à savoir l'ENSAM. Le projet UBFC s'est fortement construit autour d'une trajectoire associant la recherche, la formation et la valorisation. C'est ainsi que ces pôles thématiques sont annoncés. C'est par cette entrée et cette capacité à identifier une trajectoire pour UBFC qui soit fondée sur la recherche et l'excellence de la recherche. On rejoint ici le projet I-Site BFC en y associant la coordination avec les formations et la valorisation. L'entrée choisie dans les pôles thématiques se fait bien par la recherche non déconnectée de la formation et de la valorisation.

Je m'arrête car j'avais dit que je ne parlerais pas beaucoup mais je prends déjà trop de temps de parole. Je souhaite vous laisser réagir sur cette version du document qui a été longuement débattu en conseil des membres puis validé.

Les pôles thématiques sont régis par une charte qui sera validée une fois qu'elle sera écrite. Elle définira les missions spécifiques de chaque pôle thématique. Une feuille de route déclinera les actions à mettre en œuvre. La feuille de route n'étant pas encore écrite, vous trouverez des propositions dans les documents annexes du rapport. Il est toujours plus facile de commencer un travail à partir de premières propositions. C'est une manière de permettre de démarrer.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Chaillet. - Merci Catherine. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ces pôles qui sont un engagement de l'I-Site ?

C'est une très bonne manière de commencer à travailler à l'échelle fédérale sur des sujets de formation et de recherche. Il s'agira de définir des feuilles de route communes et, par conséquent, des marqueurs scientifiques, pour reprendre le terme utilisé dans les tableaux.

Mme Benoist. - J'ai une interrogation sur les objectifs des pôles thématiques. On peut lire que : *"leur objectif est d'intégrer recherche, formation, actions de valorisation et de transfert au sein d'un ensemble de thématiques d'une grande importance sociétale tout à la fois ancrées sur les spécificités du territoire Bourgogne Franche-Comté et porteuses d'attractivité et de développement"*. Très bien.

Que devient la recherche qui est hors thématique d'une grande importance sociétale et qui n'est pas spécialement ancrée sur le territoire Bourgogne Franche-Comté ?

Une autre manière de poser la question : si une recherche fondamentale n'a pas d'implications ou de conséquences directes pour la société ou pour le territoire, comment est-elle portée dans les pôles thématiques ?

À nouveau une autre manière de poser la question : est-ce que les pôles thématiques regroupent toutes les activités des unités de recherche leur appartenant ou peut-il y avoir, à côté des axes définis par les pôles thématiques, subsistance d'une recherche non reconnue utile dans l'immédiat pour la société ou pour la région ?

Mme Baumont. - Je vais répondre sur certains points.

Dans cette mise en place des pôles thématiques et d'identification de cette mission, tout un travail est réalisé au sein d'UBFC avec les pôles fonctionnels des VP recherche et

formation, mais également sur les projets structurants recherche avec Michel de Labachèlerie et sur les projets formation avec Khadija Chahraoui.

Pour répondre à tes interrogations, un outil est déjà proposé aux pôles thématiques. Il s'agit du canevas qui se trouve en annexe du rapport. Ce document sera justement produit par les pôles thématiques pour identifier les axes stratégiques scientifiques. Ils seront en petit nombre. Toutefois, cela ne signifie pas que ce sera un domaine très précis sur lequel il n'y aura que quelques collègues qui travailleront avec des scores excellents à l'international. Ces axes scientifiques stratégiques sont le reflet de ce qui a été fait pour I-Site dans les axes prioritaires, mais pas seulement. Les axes prioritaires d'I-Site sont en fait de grands domaines et ce n'est pas parce qu'on a cité un grand domaine tel que "Territoire, environnement et alimentation" que l'on est capable de tout y traiter.

Dans ces axes stratégiques scientifiques, le travail des pôles est de se coordonner et de se mettre d'accord sur ce qui, pour eux, fait sens comme travail de recherche et de coordination avec les formations à développer.

Si vous regardez le canevas en annexe - j'espère que ce n'est pas une erreur -, un petit nombre de collègues travaillent sur cette question de niche. Ils sont très présents au niveau national, voire international. Mais ils sont peu nombreux sur le site Bourgogne Franche-Comté. Pour autant, comme c'est une niche, les pôles thématiques ne masqueront pas ces axes de développement scientifique même s'ils ne sont portés que par un petit nombre. C'est aussi ce qui fait la carte d'identité d'UBFC que d'être très présent et très fort sur des thématiques spécifiques.

Pour terminer sur ta remarque autour de la recherche fondamentale, c'est peut-être simplement mal formulé. On peut très bien avoir des thématiques scientifiques de recherche d'une grande importance sociétale sans travailler au titre de la recherche fondamentale, donc sans présenter d'applications pour l'instant. Cette dynamique de recherche consiste à anticiper les réponses aux grands défis sociétaux de demain. À mon avis, il n'y a pas de déconnexion entre les travaux de recherche fondamentale et ceux qui ont déjà des applications pouvant nourrir les défis sociétaux tels que nous les connaissons aujourd'hui.

M. Lamard.- Il y a quelque chose qui me gêne. J'ai bien noté les aspects de transversalité pour le rattachement principal et secondaire. J'ai bien apprécié que la fédération des MSH soit dans chaque pôle pour assurer cette transversalité. Mais un peu plus loin, je lis que ces dispositions ne concernent pas le pôle Polytechnicum. Cela donne l'impression que les interactions société-technique n'existent pas. C'est ambigu. C'est page 6 sur 19.

Pourquoi le pôle Polytechnicum n'est pas concerné par ces dispositions de transversalité ? Il y a peut-être de bonnes raisons. Je voudrais bien les connaître.

Mme Baumont.- Pierre, cela figure à quelle page, s'il te plaît ?

M. Lamard.- En bas de la page 6 dans mon document.

Mme Peyron.- Dans la description du périmètre

Mme Baumont.- Le Polytechnicum est nommé dans les statuts en tant que premier pôle thématique d'UBFC.

M. de Labachèlerie.- Je peux répondre à la question rapidement. Le Polytechnicum a déjà ses règles. Elles ont été établies par convention entre les établissements. Les règles énoncées ici s'adressent donc aux autres. On ne va pas imposer des règles au Polytechnicum qui les a déjà établies par lui-même. C'est juste cela.

M. Lamard.- Sur le fond, il y a tout de même quelque chose qui ne me convient pas en tant que chercheur.

Mme Peyron.- Il est étonnant que les autres pôles n'aient pas le même fonctionnement que le Polytechnicum. Il serait bien que tous les pôles fonctionnent de la même façon.

Mme Baumont.- Ou l'inverse.

Mme Peyron.- Ou l'inverse, oui.

M. Chaillet.- Il faut dire que le Polytechnicum est un pôle particulier. On a déjà eu l'occasion de le dire ici. Il regroupe l'ensemble des écoles d'ingénieurs et de managers. Il a notamment pour vocation de les faire travailler ensemble sur des croisements et des synergies. Ce pôle est donc naturellement transversal.

Si on prend les trois axes de l'I-Site comme clés d'entrée, il y a la partie Sciences et technologies, la partie Territoire, environnement et aliment, la partie Santé. Il y a des écoles, qu'elles soient externes ou internes, dans chacun de ces axes de l'I-Site. Je crois profondément qu'il y a matière à se spécifier et à donner une signature à ce que nous faisons en Bourgogne Franche-Comté à travers des croisements entre les différents grands champs. Les écoles d'ingénieurs peuvent croiser leurs compétences. On peut imaginer les choses assez facilement entre Sciences et technologies et Territoire, environnement et aliment. Un croisement est possible sur le sujet des agroéquipements, par exemple. Il s'agit de proposer aux élèves de ces écoles des formations croisées en suivant des cours chez l'un ou chez l'autre. Entre Santé et Territoire, environnement et aliment, un exemple me semble crever les yeux : on sait aujourd'hui qu'on se maintient en bonne santé en fonction de son alimentation. La question de l'alimentation, de l'agro et de la santé est un sujet transverse par excellence. Enfin, entre Sciences et technologies et Santé, il y a tout ce qu'on appelle le Medtech ; les dispositifs médicaux sont aussi un croisement sur lequel on peut avoir une véritable signature.

Je crois beaucoup à ces croisements. Les écoles, dans leur périmètre, peuvent travailler sur des croisements, notamment entre l'ingénierie et le management avec BSB et les IAE dans les écoles.

Je parle sous contrôle de quelqu'un qui connaît cela sans doute mieux que moi pour donner un exemple concernant l'usine du futur ou 4.0, pour utiliser le terme actuel. Je ne peux pas imaginer que l'usine du futur ne soit qu'une question de technologies. Je pense même exactement le contraire.

Autrement dit, la question du pilotage de ces nouveaux outils de production de biens – idem pour les services - doit nécessairement engendrer des interactions humaines et des modes de management radicalement différents. C'est un beau sujet sur lequel le Polytechnicum pourrait se positionner.

Enfin, il reste des questions aux deux bouts. Comment des étudiants peuvent entrer dans les écoles d'ingénieurs du site et comment peuvent-ils se projeter ? Et il reste la question de la poursuite en doctorat des élèves ingénieurs qui est si difficile. Les chiffres sont assez bas. Ils ne prennent pas toujours la mesure de l'intérêt, en particulier quand ils visent une carrière internationale.

Je fais cette longue digression tout d'abord parce que je souhaitais partager cela avec vous et surtout pour dire que ce pôle est très particulier, avec des enjeux qui lui sont propres. Je rappelle que le Polytechnicum résulte d'une association et qu'il est antérieur, avec les mêmes partenaires. Il est né en Bourgogne et il s'est ensuite étendu à la Franche-Comté. Il

me semble qu'il y a suffisamment de sujets spécifiques à ce Polytechnicum, à commencer par la question de l'international. Le modèle est effectivement intéressant pour un certain nombre de pays. Le Polytechnicum a commencé bien avant les autres pôles et c'est ce que cela traduit. Bien entendu, les laboratoires et les personnes qui en font partie sont aussi dans les autres pôles. Le croisement se fait donc là.

Mme Baumont.- Je vais juste compléter ce que vient de dire le Président. Pourquoi dit-on que la convention du Polytechnicum fait office de charte et de feuille de route ? C'est précisément parce que le conseil de perfectionnement existe déjà dans le Polytechnicum. Ils sont donc déjà en conformité par rapport à ce qui est indiqué pour les autres pôles.

Il y a un autre élément. Le Polytechnicum s'est également mis en conformité avec les dispositions des pôles thématiques. Lors de leur dernier Copil, ils ont désigné un co-animateur. Jusqu'à présent, il n'y avait que le directeur du Polytechnicum. Il y a maintenant un deuxième co-animateur. Je suis contente car j'en avais fait la demande il y a longtemps.

Pourquoi dit-on que ces dispositions de pôle principal et de pôle secondaire ne s'appliquent pas au Polytechnicum ? Les unités de recherche dont une des tutelles est une école de management ou d'ingénieurs sont mises dans le Polytechnicum. Mais, en réalité, elles sont dans les autres pôles thématiques et à titre principal. Pour prendre le cas du CESAER qui est une UMR INRA-AgroSup, il a souhaité être rattaché dans le pôle principal. Ils n'ont pas évoqué le Polytechnicum car ils y sont de fait.

Pierre a évoqué la fédération des MSH. Je souligne que c'est très important et que nous y tenons beaucoup. Je prends la parole pour le dire. UBFC tient beaucoup à avoir une *comprehensive university*. Au-delà des axes prioritaires I-Site, de leur développement et de leur trajectoire d'excellence, on doit pouvoir entraîner toute la communauté. Souvent, il est dit que les SHS ne sont pas visibles dans ces axes prioritaires ou dans cet effet d'entraînement. Nous avons donc expressément demandé aux pôles thématiques que la fédération des MSH soit représentée dans chaque pôle, notamment dans les pôles qui sont plutôt rattachés aux axes I-Site.

Nous avons également demandé à chaque pôle thématique de faire le bilan des activités scientifiques qui sont croisées entre les domaines scientifiques technologiques et ceux de SHS. Et cela doit être fait dans chaque pôle. Il ne s'agit pas de dire que c'est aux secteurs scientifiques et technologiques ou aux Sciences de la vie et de la Santé de faire cette démonstration, c'est aussi aux SHS de démontrer comment elles se connectent avec des secteurs ou des domaines scientifiques qui traitent plus des objets que des personnes.

M. Prévôt.- Il est possible que la phrase ne soit pas placée au bon endroit. Les dispositions qui ne concernent pas le Polytechnicum sont dans le bloc situé au-dessus de cette phrase. En revanche, comme il y a un accord de consortium, il serait nécessaire que les membres du Polytechnicum expriment le souhait que ce soit le cas. J'imagine qu'il n'y aura pas de problème. Et on l'inscrira. Y compris dans ce pôle, il est très important que les SHS viennent nourrir la discussion autour des technologies.

Je pense donc que la phrase n'est simplement pas située au bon endroit ce qui donne l'impression qu'on ne voudrait pas les SHS dans le Polytechnicum. Ce n'est pas notre souhait. Je me tourne vers mes collègues, mais je pense que le positionnement de la phrase dans le texte doit être modifié.

M. Lamard.- Il est préférable qu'elle soit placée en préambule qu'à cet endroit.

Pour rassurer Catherine, j'ai assisté au conseil fédéral de la MSHE où tout ce que tu viens d'indiquer a été très clairement exposé aux différents directeurs de laboratoire. Le message est bien passé au conseil fédéral.

Mme Baumont.- Merci.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai juste une question de forme qui est beaucoup plus simple et pas du tout polémique. Sur DGEP, sur le CEREN, il est écrit "Centre de recherche sur l'entreprise (droit privé)". C'est page 13.

Dans le PIM, on est ensuite CEREN classique. Je pense que la précision de droit privé est complètement superflue. Cela n'engage à pas grand-chose mais c'est réducteur.

Mme Baumont.- C'est exact. La relecture n'a pas été faite aussi précautionneusement qu'elle aurait dû l'être.

M. Chaillet.- Merci. C'est une construction importante mais qui n'est pas simple. Nous savons bien que nous ne sommes pas là pour faire des choses simples, malheureusement ! Nous essayons de faire de notre mieux pour l'intérêt collectif. C'est la seule chose qui nous guide.

M. Tatibouët.- Au niveau des membres des pôles thématiques, en Sciences fondamentales appliquées et technologiques, je vois beaucoup de laboratoires, d'écoles doctorales et les masters I-Site. Mais il y a aussi tous les autres masters qui abreuvent les formations doctorales.

Est-ce qu'on se restreint aux domaines de l'I-Site ? Est-ce que c'est finalement dans les pôles thématiques que l'on fait intervenir, en plus, les collegiums de l'UFC ?

Tient-on compte des autres formations ou pas ? Elles ne semblent pas être représentées.

Mme Baumont.- Cette question a été débattue au pôle fonctionnel des VP recherche. Michel pourra le confirmer. Nous nous sommes effectivement posé cette question. Nous avons décidé, dans un premier temps, de tenir compte des formations accréditées UBFC, c'est-à-dire les masters I-Site ainsi que l'UER qui peut inclure d'autres masters dans le cadre du lien formation - recherche.

On peut effectivement discuter de cette question à l'avenir. Pourquoi ne pas élargir à toutes les composantes ? La question en débat était la suivante : est-ce qu'on ne recrée pas à UBFC des structures qui existent déjà dans les établissements ?

M. Tatibouët.- C'est une structure de coordination. Les masters internationaux vont certainement se développer de manière considérable. Mais on a aussi des formations avec 40 étudiants et des débouchés qui n'apparaissent pas ici. Elles ont donc finalement assez peu leur mot à dire. C'est juste une remarque.

Mme Baumont.- Je ne sais pas si cela va répondre entièrement à votre question, mais ce sont des éléments sur lesquels nous nous interrogeons. Dans le périmètre élargi des pôles thématiques, sont présents les représentants des établissements notamment les directeurs des collègiums à l'UFC et les futurs animateurs des domaines scientifiques de l'Ub. En réalité, cet aspect de coordination entre ce qui se fait dans les établissements et ce qui se ferait dans une trajectoire pour UBFC à travers les pôles thématiques peut être débattu à ce niveau.

M. Tatibouët.- Là, cela introduit une disparité supplémentaire entre le Polytechnicum et les autres pôles. En effet, le Polytechnicum représente les écoles d'ingénieurs, donc la formation des ingénieurs.

M. Chaillet.- Il faut que nous prenions en compte cette remarque et que nous y réfléchissions.

Je vous ai parlé de la cartographie formation qui est quasiment finalisée. Elle a été élaborée par pôle thématique. Elle présente l'ensemble des formations dans un tableau par pôle et pas uniquement les masters cofinancés par l'I-Site.

Nous allons donc réfléchir à cela. Merci.

Merci beaucoup Catherine et merci pour l'énorme travail qui a été réalisé au niveau de la coordination avec les collègues et les établissements. Michel de Labachellerie y a énormément contribué également et je le remercie sincèrement.

3) Convention attributive d'aide ANR – projet RITM-BFC

M. Chaillet.- Comme pour tous les projets de l'État pilotés par l'ANR, il y a une convention attributive d'aide pour RITM. Il y en a une pour I-Site, il y en a une pour RITM et il y en aura pour l'EUR. Et j'espère qu'il y en aura d'autres car cela voudra dire qu'on aura eu d'autres projets.

Je vais passer la parole à Khadija. Il me semble plus intéressant d'aborder le fond plutôt que les détails de la convention.

Cette convention doit être validée par le conseil d'administration sachant qu'elle nous a été proposée toute faite par l'ANR. Nous ne changeons donc pas les termes ; nous signons. Elle montre les 11 158 000 €. Il n'est peut-être pas utile de rentrer dans les détails des articles.

Je dois vous dire que j'ai dû signer la convention avant le conseil d'administration en raison de la date limite. Nous avons reçu la convention après le dernier conseil d'administration avec une date limite antérieure à celui-ci. C'était une quadrature du cercle ! J'ai donc signé cette convention car je ne pouvais pas faire autrement. Vous pouvez aisément me mettre dans une difficulté incommensurable sur cette question !

Je laisse la parole à Khadija pour parler de RITM et des appels à projet.

Mme Chahraoui.- J'ai déjà eu l'occasion de présenter le contenu de cet appel à projets. Je vais simplement souligner quelques éléments.

Je rappelle que ce projet a été coconstruit en coordination avec les établissements, les VP formation et les différents référents des équipes pédagogiques.

Il nous a semblé important, au niveau de cet appel à projets, de ne pas proposer un énième dispositif autour de l'innovation pédagogique. Il s'agissait de penser et de valoriser autrement la question de la formation sur nos établissements. C'est vraiment ce qui a été notre enjeu, notre fil conducteur. Notre intérêt pour les étudiants, pour leur réussite et leur insertion professionnelle se traduit dans le projet que nous avons rédigé.

Ces derniers temps, on a pu entendre des inquiétudes de la part de la communauté universitaire. En effet, elle voit les appels à projets, les instances et les strates se multiplier. Il est vrai que les choses sont complexes. Mais il faut inverser les choses, c'est-à-dire que les moyens que nous obtenons ne sont pas une fin en soi. L'objectif est de mieux travailler autour de la réussite étudiante. Or, ce sont les valeurs et le sens que nous pouvons donner à nos actions. Autour de cette réussite de l'étudiant et de son insertion professionnelle, avec l'intérêt que nous pouvons avoir pour la formation, quels moyens et quels dispositifs pouvons-nous mettre en place pour répondre à cette stratégie ?

Il est très important d'adresser ce message à la communauté universitaire, d'autant plus que ce projet court sur 10 ans. L'objectif est que la communauté universitaire

s'approprier cet outil à travers les UFR, les équipes et les départements pour participer le plus possible à cet appel à projets.

La décision d'attribution de ce budget a été donnée fin janvier. Nous avons envoyé un certain nombre d'éléments annexes à l'ANR pour compléter le dossier. Nous venons de recevoir la convention attributive d'aide qui a été signée. Nous avons organisé une réunion de lancement le 8 juin sur la journée complète. Le matin, nous avons réuni le Copil entier de RITM-BFC. Nous avons présenté les actions que nous pouvions mettre en place à la rentrée prochaine. L'après-midi, l'ensemble du dispositif a été présenté à la communauté universitaire.

Il y avait deux parties dans ce projet RITM. Premièrement, une série d'actions a été prédéfinie avec différentes équipes des composantes et les VP formation. Par ailleurs, des appels à projets avaient pour objectif d'impliquer la communauté universitaire.

Depuis le 8 janvier, nous avons ouvert deux appels à projets. Un appel à projets s'appelle "Nouvelles pratiques pédagogiques". Il est doté de 250 000 €, 100 000 € pour l'innovation pédagogique, 100 000 € pour l'innovation pédagogique liée au développement des compétences sociales et 50 000 € pour le développement des OpenLab.

Le deuxième appel à projets concerne les déterminants de la réussite ou de l'échec des étudiants ou des recherches en lien avec l'évaluation des dispositifs mis en place. La dotation est également de 100 000 €.

Nous avons deux appels à candidature. Le premier s'appelle "Résidence pédagogique". Huit "Résidences pédagogiques" vont être proposées à des enseignants-chercheurs s'impliquant dans un projet particulier autour de l'innovation pédagogique. La "Résidence pédagogique" représente 96 heures de décharge d'enseignement.

Le deuxième appel à candidature s'appelle "Immersion formation tout au long de la vie". Cette expérimentation se développera de manière focalisée à l'université de Bourgogne pour être ensuite diffusée sur l'ensemble du site. Cette immersion dans le monde des entreprises permettra de travailler davantage sur les besoins en formation continue. 40 heures complémentaires pourront être attribuées aux collègues qui voudront bien s'engager sur ce sujet.

Au-delà de ces appels à projets, un *kick off* de rentrée sera mis en place pour 19 000 €. Au niveau du levier 2, des UE transversales seront proposées, en particulier autour de l'engagement citoyen pour 42 780 €.

Au-delà de l'Immersion dans la formation tout au long de la vie, une action ouvrira dans un an, à la rentrée 2019. Il s'agit de séquences de retour en formation pour de jeunes diplômés. L'ensemble pour la FTLV représente 63 850 €.

Ce sont 535 430 € qui seront proposés à la rentrée prochaine pour les dispositifs d'aide à la réussite étudiante.

Nous avons recruté deux personnels. Un IGE nous accompagnera dans la gestion et pour le suivi administratif et financier du projet. Un ingénieur de recherche accompagnera la construction des projets. Nous avons encore trois ingénieurs d'études à recruter à la rentrée prochaine, plutôt dans le champ de l'ingénierie pédagogique.

Le Président vient de signer cette convention. À partir de cette signature, nous avons un an pour écrire l'accord de consortium. Un certain nombre d'éléments ont d'ores et déjà été écrits. Nous avons notamment proposé une organisation de RITM. J'en avais fait une présentation lors d'un dernier CA autour du Copil, du conseil scientifique et d'évaluation, de l'équipe projet. L'ANR souhaitait surtout savoir comment nous allions accompagner le changement. Plusieurs éléments ont donc été décrits.

D'un point de vue financier, des conventions de reversement sont destinées aux établissements puisque ce sont eux qui vont mettre en œuvre l'ensemble des actions.

Un autre point est à signaler pour conclure. Nous aurons une évaluation à trois et six ans. Cela nous permettra d'établir un véritable bilan. Nous devons réaliser des réunions annuelles avec l'ensemble des établissements partenaires pour faire un point.

Nous avons bien avancé sur la structuration en l'espace de quelques mois. L'idée est d'ouvrir ces appels à projets dans un calendrier assez contraint. Nous avons lancé les appels à candidature le 8 juin. Les dossiers doivent être rendus avec l'avis de la composante le 8 septembre. En cas de difficulté, nous pourrions prolonger de quelques jours. Le conseil académique sera amené à se prononcer sur les résultats de ces appels à projets qui seront évalués par le conseil scientifique et d'évaluation. La décision sera prise au niveau du Copil I-Site. Un avis sera donné par le conseil académique.

M. Chaillet.- Merci Khadija. Avez-vous des questions sur cette convention ? Apparemment, non.

Le rôle des membres du conseil d'administration me semble important dans le sens où ils doivent se faire les ambassadeurs auprès de notre communauté et dans son environnement pour répondre aux éventuelles questions. Cela fonctionne également dans l'autre sens : nous devons être les ambassadeurs ici des questionnements et des demandes de clarification qui peuvent survenir. Nous souhaitons en effet avoir la plus grande transparence dans le mode de fonctionnement de RITM.

En l'absence de commentaires, je vais mettre cette convention au vote :

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

4) Masters UBFC : organisation de la rentrée universitaire 2018-2019

M. Chaillet.- Nous passons à l'organisation de la rentrée universitaire des masters. C'est un sujet qui devrait être assez rapide.

Mme Chahraoui.- Ce point est assez technique. Au niveau du contenu de ce rapport autour de l'organisation de l'année universitaire, il faut savoir que les éléments ont déjà été validés par les composantes, les CFVU et les conseils d'administration des établissements. Ce rapport et son contenu ont également été validés par le conseil académique.

Je vous rappelle que les parcours des masters accrédités par UBFC sont opérés et gérés par les composantes. Il est donc tout à fait normal que ce soit les composantes qui proposent les éléments de suivi liés à ces masters.

Nous allons valider aujourd'hui les modifications et les nouvelles fiches filières, les modalités de contrôle des connaissances, le référentiel commun des études adopté pour ces masters ainsi que le calendrier universitaire.

Huit parcours ouvriront à la rentrée prochaine, à la fois pour le master 1^{ère} année et le master 2^{ème} année, sauf pour le parcours PICS dans la mention Physique fondamentale et applications qui est gérée au sein de l'UFR Sciences et techniques de l'UFC.

Au niveau des trois nouveaux parcours, nous devons valider les fiches filières des masters 1 et 2. C'est le cas du parcours MP2, du parcours PICS et du parcours Maths Physique. Les modifications des fiches filières sont relativement minimales.

Concernant les modalités de contrôle des connaissances, je vous propose un point sur le référentiel des études. Nous devons voter le référentiel des études pour permettre les

modalités de contrôle des connaissances. De manière générale, on doit appliquer un référentiel des études qui soit le même pour l'ensemble de la mention. Cela peut occasionner une discussion quand il y a une mention et des parcours gérés dans des établissements différents. Dans ce cas, on adopte le référentiel le plus favorable à l'étudiant. C'est le cas pour la mention Biologie de la conservation et pour la mention Physique fondamentale et application qui a des parcours à la fois sur l'UFC et sur l'Ub. Le parcours le plus favorable à l'étudiant est celui de l'Ub, en particulier parce qu'il n'y a pas de note éliminatoire à 8 comme c'est le cas à l'UFC. En accord avec les porteurs de masters, c'est le référentiel de l'Ub qui a donc été adopté.

Pour terminer, vous disposez du calendrier universitaire et des dates de suspension des cours qui ont été validés dans les composantes et dans les établissements.

M. Chaillet. - Merci Khadija. Y a-t-il des questions sur ce point ?

Je mets au vote la délibération qui apparaît dans vos documents.

Qui s'oppose aux quatre points mentionnés ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

Nous allons nous livrer au même exercice concernant le doctorat.

5) Doctorat UBFC : organisation de la rentrée universitaire 2018-2019

Mme Chahraoui. - Je vais être un peu plus rapide pour le doctorat. Nous avons à peu près le renouvellement des mêmes dates d'inscription pour les étudiants. Le collège doctoral avec la mission doctorale est en lien avec les services des établissements.

Nous avons proposé le même calendrier d'inscription et de réinscription. Les dossiers des doctorants doivent être déposés auprès du secrétariat des écoles doctorales entre le 3 septembre et le 9 novembre. Ils doivent s'acquitter de la contribution vie étudiante et campus auprès du CROUS. Je vous rappelle que cette contribution de 90 € à régler par les étudiants est une nouveauté. Les établissements n'ont pas encore réglé cette question. En effet, le CROUS reçoit cette contribution et reverse 41 € à l'établissement. Nous devons donc attendre de savoir comment ce sera géré au niveau des établissements. Cela aura un impact sur les conventions de reversement que nous devons mettre en place.

L'étudiant s'inscrit pédagogiquement sur l'outil ADUM. Les modalités de paiement, les demandes d'exonération et de remboursement sont définies par les établissements. En effet, l'exonération est gérée dans les établissements.

Vous disposez d'éléments plus techniques dans le rapport. Ils ont été validés au CAC qui s'est tenu hier.

M. Chaillet. - Merci Khadija. Avez-vous des commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets cela au vote.

Qui s'oppose aux propositions de calendrier et de modalités d'inscription ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

6) Inscription formation doctorale aux fiches RNCP

M. Chaillet.- Le troisième point de cette partie formation concerne les fiches RNCP pour le doctorat.

Mme Chahraoui.- Vous avez reçu un rapport où nous avons décrit cette question.

Nous avons reçu, au mois d'avril, un courrier de la directrice générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle et du directeur de la Recherche et de l'Innovation. Ils ont demandé à l'ensemble des établissements de se positionner sur les 22 fiches RNCP. Ces fiches recouvrent un certain nombre de secteurs professionnels.

La formation doctorale à UBFC étant pluridisciplinaire, nous avons réalisé un travail au sein du collège doctoral en lien avec les écoles doctorales. Nous avons demandé à l'ensemble des ED de se positionner sur ces 22 fiches RNCP. Nos six écoles doctorales émergent à ces 22 fiches.

Je vais dire un mot sur l'importance de cette inscription RNCP pour le doctorat. Vous avez un exemple dans chaque fiche RNCP. Toutes les fiches RNCP se ressemblent ; le seul élément qui les distingue concerne le secteur économique et le secteur professionnel. Ces fiches mettent en évidence un ensemble de compétences transverses et transférables associées au diplôme de doctorat indépendamment de la discipline. Ce travail n'aurait pas pu être effectué s'il avait fallu introduire des éléments liés à la discipline. Une série de compétences sont ainsi valorisées au niveau de la formation doctorale. Par exemple :

- conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective,
- mise en œuvre d'une démarche de R&D, d'études et prospective,
- valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective,
- veille scientifique et technologique à l'échelle internationale,
- formation et diffusion de la culture scientifique et technique et formation, - encadrement d'équipes dédiées à des activités de R&D, d'études et prospective.

Les métiers qui peuvent être accessibles aux titulaires d'un doctorat peuvent être :

- responsable recherche et développement,
- chef de projet recherche et développement,
- directeur innovation et développement,
- responsable qualité,
- chargé de valorisation,
- responsable partenariats,
- formateur.

Je conclus et je vous laisse parler ensuite.

L'enjeu de cette inscription est de permettre la valorisation du doctorat. Un constat a été fait quant à la perte d'attractivité du doctorat et quant à un taux de chômage qui reste de l'ordre de 14 % ou 15 % à 5 ans après l'obtention du doctorat. Ces fiches vont permettre d'améliorer la formation et de valoriser les compétences associées à cette formation doctorale pour apporter davantage de lisibilité et de reconnaissance du doctorat.

J'ai été plus rapide qu'au CAC qui s'est tenu hier ; je suis bien entraînée pour présenter ces trois rapports !

M. Chaillet.- Merci Khadija. Avez-vous des commentaires ou des remarques ?

M. Tatibouët.- Je laisserai Oumhanie intervenir sur les fiches RNCP car elle en est la grande spécialiste !

J'ai des questions sur les métiers accessibles aux titulaires d'un doctorat. Est-ce bien réaliste si on considère qu'ils vont débiter ? Responsable recherche et développement, chef de projet recherche et développement, etc. Je ne connais pas beaucoup de jeunes ayant un doctorat à qui on va proposer ce type de poste.

M. Chaillet.- J'en connais mais dans des PME.

M. Tatibouët.- Cela pourrait l'être mais par la suite. Les métiers tels qu'enseignant-chercheur ou chercheur pourraient y être aussi.

Mme Chahraoui.- Là, nous sommes essentiellement sur les débouchés dans le domaine privé.

M. Tatibouët.- Pourquoi ?

Mme Chahraoui.- C'est adressé en particulier au domaine privé et pas sur la recherche académique. Les docteurs s'orientent sur des carrières académiques qui n'offrent pas forcément de débouchés. Cela permet donc une ouverture au secteur privé.

M. Tatibouët.- Oui mais c'est rare qu'on leur propose ce type de postes. On peut leur proposer des postes d'ingénieurs de recherche et développement plus facilement.

Mme Chahraoui.- Il faut justement espérer que ces fiches RNCP permettent l'accès à des métiers qui valorisent le doctorat.

Cela change beaucoup de choses au niveau de la formation doctorale. Cela va permettre de mettre l'accent sur des compétences sur lesquelles on ne travaille pas nécessairement. En effet, on travaille davantage sur des compétences disciplinaires, ce qui est une bonne chose, mais on travaillera aussi sur d'autres compétences transversales. Cela permettra une plus grande adaptabilité au niveau du marché du travail.

Mme Legard.- Ce type de fiche doit être accessible par les publics et par les entreprises. La CNCP a oublié que les publics peuvent être intéressés par ce type d'informations et se diriger vers la recherche. C'est pour cela qu'elles sont essentiellement axées sur les postes accessibles en entreprise. D'une part, cela permettra aux entreprises de mieux identifier les compétences sur lesquelles elles pourraient recruter nos doctorants. D'autre part, cela leur permettra de financer la formation doctorale sous forme de bourses CIFRE, par exemple, et de participer à la professionnalisation des doctorants sur ce type de profils.

M. Tatibouët.- Quand ils arrivent dans une entreprise, à part dans les PME où ils peuvent être seuls, ils vont intégrer une équipe. Même quand tu es embauché à l'université, tu intègres une équipe. Tu n'es pas responsable tout de suite. Tu peux le devenir rapidement, mais il y a tout de même quelques échelons à franchir.

Je ne sais pas si on leur rend vraiment service en indiquant cela. J'ai auditionné un doctorant ; ils sont formés pour occuper ce type de poste à terme.

Mme Legard.- Il n'y a aucune raison de ne pas le mettre pour les doctorants alors qu'on peut le mettre pour des licences professionnelles qui sont censées, à terme, animer des équipes. On le met pour les masters. Dans les écoles d'ingénieurs, on n'a pas honte non plus de mettre qu'ils peuvent diriger des tas de choses.

On force peut-être légèrement mais pas tant que cela. On entend bien que des formations complémentaires pourront être effectuées par ces doctorants pour mettre en œuvre ces compétences. Il faut accepter que ces doctorants puissent être recrutés à ce niveau au même titre que d'autres diplômés.

M. Tatibouët.- Je pensais que les fiches RNCP étaient lucides. Il me semble que les nôtres le sont. Nous ne savons peut-être pas suffisamment nous vendre.

M. Chaillet.- Merci. Khadija souhaite ajouter un point sur l'accréditation.

Mme Chahraoui.- Pour que l'information soit complète. Nous avons été obligés de répondre très rapidement au ministère, à savoir pour fin mai afin de demander l'accréditation du doctorat et l'inscription à ces fiches RNCP. J'ai contacté le ministère : beaucoup d'universités ont déjà répondu et les arrêtés d'accréditation devraient être prêts pour la rentrée.

Cela va permettre de renforcer la lisibilité de notre formation doctorale.

M. Chaillet.- Merci Khadija.

Sur la question de votre accord pour que le doctorat porté à l'échelle fédérale soit inscrit dans l'intégralité de ces ED dans les fiches RNCP, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

7) Soumission au Conseil régional BFC de projets intégrés ISITE-BFC

M. Chaillet.- Nous passons à la question des projets intégrés I-Site soumis au Conseil régional Bourgogne Franche-Comté. Je laisse la parole à Michel de Labachèlerie.

M. de Labachèlerie.- Je vais vous donner quelques éléments d'historique sur ces projets intégrés.

Pour commencer, quelques personnes du comité de pilotage de l'I-Site, dont moi-même, se sont émues de la gestion entièrement par appel à projets de ce projet I-Site. Cette gestion n'a aucun effet structurant. Il faudrait, au contraire, tenter de structurer les différents axes afin de mener des projets d'envergure. Le principe du projet I-Site, c'est l'union fait la force. Nous devons donc mener des projets sur lesquels beaucoup de personnes contribuent de manière efficace et organisée.

Ces quelques personnes ont réussi à faire passer cette idée. Nous avons reçu l'aide de la Région qui a accepté de cofinancer un ou deux projets pour chaque axe I-Site. Ces projets seront structurés et rassembleurs autour de thématiques d'avenir sur lesquelles nous souhaitons nous positionner en leadership et en expert national, voire international.

Trois animateurs des axes I-Site ont été nommés par le Copil I-Site. Ils ont fait le tour des directeurs de laboratoire et des collègues dans un temps très court. Le calendrier n'a pas été neutre. L'appel à projets de la Région a été effectué à marche forcée cette année. Ils

ont mis au point quatre projets déposés par sept établissements. Ils sont relativement rassembleurs, au moins au sens des établissements. Le montant total s'élève à environ 6 millions d'euros.

Dans ces 6 millions d'euros, il se trouve qu'il y a une demande de budget de fonctionnement à hauteur de 361 900 € déposée par la Comue. C'est aussi à ce titre que le conseil d'administration est sollicité.

Deux projets ont été déposés dans l'axe 1 de l'I-Site. Le premier concerne les technologies vertes. Il est très orienté matériaux. Il a pour objet de faire face à la demande sociétale en proposant des matériaux biodégradables, verts et non polluants. Que ce soit au niveau du chrome VI ou de tout autre matériau clairement polluant, l'idée est de mettre en œuvre des matériaux pour l'activation de la détection de molécules, la séparation des espèces chimiques, la dépollution et le recyclage.

Le deuxième projet est également porté par l'axe 1. L'axe 1 a identifié deux projets de petite envergure alors que les deux autres axes ont voulu faire des projets de plus grande envergure. C'est pour cela qu'il y en a un seul.

Ce deuxième projet de l'axe 1 concerne la photonique avancée. Il est envisagé de se positionner sur des gammes de longueur d'onde qui ne sont pas encore explorées. Beaucoup d'applications sont possibles et nécessitent peu de connaissances ou de matériels. C'est donc assez intéressant.

Le troisième projet concerne l'axe 2 Territoire, environnement et aliment. Il s'agit d'essayer de comprendre l'influence de la gestion des territoires d'origine publique ou d'origine privée sur le résultat produit. Par exemple, la forêt présente des parties publiques et des parties privées. En fonction des proportions de gestion publique ou privée, des intérêts et des modes de fonctionnement, cela produit *in fine* des environnements qui peuvent être différents. C'est un aspect important de l'aménagement du territoire.

L'axe 3 I-Site a déposé un projet dans l'axe Soins individualisés et intégrés qui s'appelle « Personalise - Vers une médecine de précision et efficiente ». Il s'agit de la médecine personnalisée, individualisée. Il consiste à choisir le meilleur traitement selon les caractéristiques génétiques d'un patient.

Ces projets ont souvent demandé un budget d'équipement important ainsi qu'un budget de fonctionnement et d'accompagnement. Le récapitulatif budgétaire vous est indiqué.

Dans ces projets, il faut faire une fiche spéciale pour chaque établissement. Le problème, c'est que cela les découpe en petits morceaux. C'est un peu compliqué. Nous avons parfois nous-mêmes du mal à nous y retrouver pour regrouper toutes les fiches et savoir comment est fabriqué un projet. C'est pour cette raison qu'il y a beaucoup de lignes pour quatre projets au final.

La Comue apparaît dans une demande de fonctionnement dans l'axe 3 Santé.

La méthodologie a été la suivante. Il y a eu la rédaction des projets. Ensuite, ces projets ont été évalués par des experts externes internationaux que le coordinateur de projet I-Site a sollicités.

De plus, en tant qu'UBFC, la Région nous demande de donner des avis sur tous les projets de recherche, y compris ceux-ci. En principe, on ne donne pas d'avis sur nos propres projets. Comme nous sommes dans l'axe 3, nous avons fait une fiche. Administrativement, nous sommes dedans mais nous avons tout de même donné un avis global. Cela n'engage à rien et ils ne sont pas obligés d'en tenir compte si cela pose un problème.

Pour cet avis, nous avons sollicité le groupe de travail recherche du CAC. Lors d'une réunion, nous avons passé en revue les éléments à notre disposition. L'avis a été rédigé en début de semaine et il est passé en CAC hier.

Les 15 établissements sont représentés au Copil. Outre les établissements de la Comue, il y a les CHU et les EPST. Les établissements membres de la Comue ont souhaité adresser des lettres de soutien à la Région sur ces trois projets. Ce soutien s'est fait en bloc comme vous avez pu le voir si vous avez eu le courage de lire les lettres en petits caractères !

Le dernier point concerne les avis. Pour les avis que nous avons donnés, nous nous sommes concentrés sur quatre critères. Le premier concerne le partenariat et l'effet structurant du projet. Notre instance cherche à faire travailler les personnes ensemble et à obtenir de la valeur ajoutée grâce à cette mise en commun. Je rappelle que l'union fait la force.

Le deuxième critère concerne la capacité du projet à conduire UBFC vers une position de leadership. C'est un des objectifs de l'appel à projets.

Le troisième critère repose sur l'impact régional qui n'est pas seulement socio-économique mais le plus large possible.

Nous avons également donné un avis sur les expertises scientifiques du comité international d'I-Site BFC. La Région a effectivement constaté un faible nombre d'expertises. Pour certains projets, il n'y avait qu'une expertise. Cela nous a semblé un peu juste pour donner un avis. Les notes sont, par ailleurs, très tranchées : elles varient entre 5 et 17,5. Nous avons procédé à une analyse et, dans certains cas, un avis extérieur a été demandé. Mais il faut prendre la note avec prudence s'il n'y a qu'un expert. Cela ne permet pas de conclure. Il est préférable qu'il y ait plusieurs expertises convergentes pour juger le projet.

Nous avons donné des avis très favorables à tous les projets et un avis favorable au projet qui a reçu une mauvaise note. Nous avons tenu compte du fait que la rédaction du projet n'était pas optimale. Les personnes l'ont reconnu. Le projet était excellent sur le fond malgré tout.

C'est tout ce que j'avais à vous dire sur le sujet. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Chaillet. - Merci Michel. Y a-t-il des questions ? Non.

Ce qui est important, ce sont bien sûr les projets. Nous devons techniquement voter le fait de pouvoir percevoir une subvention sur l'un d'entre eux. Il s'agit d'une demande de subvention de 361 900 € qui sera majoritairement affectée au recrutement de personnels pour opérer le projet de recherche.

Mme Benoist. - Michel, peux-tu rappeler la finalité de ce double financement de la Région sur des projets déjà financés par I-Site ? C'est ma première question.

Par ailleurs, je n'ai pas compris l'implication de la Comue dans la candidature à l'axe 3.

M. de Labachèlerie. - Sur le premier point, la finalité de la Région est d'accompagner le projet I-Site, qui est censé être porteur, en le cofinçant. Pour traduire sa position politique en pratique, la Région aurait pu donner un euro pour un euro pour les projets sélectionnés par l'I-Site.

Pour éviter un éparpillement des ressources, conséquence habituelle des appels à projets, nous avons souhaité une forme de montage de projet qui soit plus structurante. Nous l'avons demandé à la Région qui a estimé que c'était une bonne idée et elle nous a suivis sur ce sujet.

En complément de l'appel à projets, nous avons donc essayé de mettre en place une démarche dite *top-down*. L'autre démarche était *bottom-up* : les projets remontent et on les sélectionne. Nous réunissons les acteurs pour faire émerger un projet. Nous concentrons l'action de cette année sur ce projet. Il y en aura peut-être d'autres au cours des prochaines années.

Sur le deuxième point, cela s'est passé un peu dans le désordre. Chaque établissement a remonté une fiche financière. Il nous a été demandé de participer à cet ensemble sous forme de cette fiche financière. Nicolas a évoqué le recrutement de personnels dont un manager de projet. Ces ressources sont légitimes dans la mesure où elles sont liées au management inter-établissement ; elles ne sont pas limitées à un seul établissement. On peut concevoir qu'il est préférable que ce soit la Comue qui s'en charge. D'autres ressources ont également été mises dans le même paquet. Je dois dire que cela a été fait de façon un peu précipitée car les délais étaient très proches.

Mme Peyron.- Est-ce que cela signifie qu'il y a eu cinq projets demandés : quatre projets pour 6 millions et un projet de 361 000 € par UBFC ?

M. Chaillet.- Les 361 000 € sont un bout du quatrième.

M. de Labachèlerie.- Le processus est un peu compliqué. Pour un processus commun entre plusieurs établissements, la Région souhaite une fiche par établissement. Des ressources sont prévues dans chacune de ces fiches, ce qui fait des montages très compliqués.

Chaque ligne du tableau représente une fiche qui est la demande de l'établissement mais au sein d'un même projet. Il y a une fiche qui récapitule mais si on veut regarder les ressources, il faut aller dans chaque demande.

C'est vrai que la lecture n'est pas très simple, même pour nous !

M. Tatibouët.- Je voulais juste faire une remarque. Cela fait beaucoup d'arrosage pour I-Site, pour parler familièrement. Un agriculteur a plusieurs parcelles mais il met tout son engrais sur une seule et il en rajoute. À un moment donné, cela fait de la pollution et les autres dépérissent à côté. Pour ceux qui sont dans l'I-Site, cela leur paraît sûrement très bien. Mais je ne suis pas certain que les autres collègues aient un point de vue aussi positif. Il faut donc peut-être faire preuve de modestie et penser aux autres secteurs qui ne relèvent pas de l'I-Site. Sans cela, la Comue va apparaître comme étant le porteur d'un sous-ensemble d'un noyau relativement restreint.

M. de Labachèlerie.- La Comue des riches, c'est ça ?

M. Tatibouët.- Je n'ai pas dit ça.

M. de Labachèlerie.- C'est un peu caricatural ! Mais je suis sensible à cela. Il faut mettre des ressources pour que les projets aboutissent, mais il ne faut pas oublier les autres équipes. Elles ont aussi des projets. Nous avons été sensibles à plusieurs éléments, notamment l'appel à projets qui n'est pas lié à l'I-Site. Il est particulier parce que la Région souhaitait financer spécifiquement l'I-Site là-dessus.

Nous nous sommes inquiétés des ressources qui arrivaient sur les SHS cette année. Je pense que Nicolas a communiqué à ce sujet. C'était vraiment un souci.

M. Chaillet.- C'est une question à laquelle nous sommes nombreux à être sensibles. Le dosage "d'irrigation" est toujours compliqué et il est certain que tout excès est mauvais. Un sol déjà bien arrosé, si on l'arrose davantage, va devenir détrempé et ça ne poussera pas plus vite. Ce n'est donc pas la peine. Mais il faut tout de même l'arroser pour que cette plantation se développe. Mais il ne faut pas complètement assécher d'autres plantations qui finiraient par en mourir. Le dosage n'est pas évident mais nous sommes effectivement sensibles à cette remarque.

M. de Labachèlerie.- Si c'est le montant inscrit qui vous inquiète, je pense que nous en serons loin.

M. Chaillet.- En l'absence d'autres remarques, sur la demande à la Région de 361 900 €, qui s'y oppose ?
Qui s'abstient ? 3 abstentions.
Merci.

8) Allocations de bourses doctorales du Conseil régional BFC – AAP Recherche I

M. Chaillet.- Il s'agit d'un point d'information sur les allocations des bourses doctorales du Conseil régional.

Le Conseil régional décide de financer tel ou tel projet et attribue le financement à l'établissement qui porte le projet. Mais lorsque le projet comporte une thèse, celle-ci est attribuée à UBFC pour les raisons que je viens d'évoquer, c'est-à-dire le fait d'embaucher des contractuels de recherche à l'échelle fédérale.

Je me suis aperçu que ce point d'information présentait une erreur et je vous demande de m'en excuser. En effet, sept doctorants ne coûtent pas 435 € mais 435 k€. Il faut donc modifier le tableau dans ce sens.

Cette année, 25 allocations doctorales ont été allouées pour les projets de recherche.

Mme Peyron.- C'est pareil pour les autres : il faut modifier € en k€ ?

M. Chaillet.- Oui, c'est toute la ligne.

9) Convention entre UBFC et l'incubateur DECA-BFC

M. Chaillet.- Ce point concerne une convention entre UBFC et l'incubateur DECA-BFC. Je vais introduire le sujet avant de laisser Michel en parler.

Vous savez qu'un incubateur régional a été créé en remplacement des deux incubateurs des deux ex-régions Bourgogne et Franche-Comté. Il s'appelle DECA-BFC.

Au même titre que l'ensemble des partenaires de l'I-Site, au-delà des établissements membres, nous en sommes membre actif. Il me semble que c'est le terme utilisé.

Nous avons voté cette convention ici même il y a quelques mois. L'objectif d'aujourd'hui est de vous proposer une convention bilatérale entre l'incubateur et chaque membre actif en fonction de ses spécificités. Comme vous le savez, nos spécificités portent en particulier sur le doctorat.

Michel, tu veux dire quelques mots sur cette convention ?

M. de Labachèlerie.- Tu as dit l'essentiel. L'objectif est la création d'entreprise par des étudiants ou des ex-étudiants jeunes diplômés.

Les acteurs du domaine sont l'incubateur DECA-BFC, d'une part. Le rôle d'un incubateur est d'accompagner les créateurs d'entreprise.

Nous menons déjà des actions dans ce domaine. Nicolas a cité certains dispositifs fonctionnant avec le doctorat. Il y a le dispositif Docteur entrepreneur ou Jeune chercheur entrepreneur que nous menons à UBFC. Il y a aussi PEPITE qui s'occupe des étudiants

entrepreneurs en sensibilisant les jeunes au niveau licence et maîtrise majoritairement. C'est une sensibilisation de masse à la création et au fonctionnement des entreprises. C'est de la culture générale mais cela s'adresse également aux étudiants qui auraient un réel projet en tête.

L'incubateur mène des actions un peu différentes. Il apporte un soutien très personnalisé aux étudiants en les coachant. En fonction de leurs besoins, il leur fournit des informations, des conseils et des formations spécifiques pour vraiment coller à leurs projets personnels. En revanche, cela ne peut pas se faire en masse. Cela s'adresse à un certain nombre de personnes, contrairement à PEPITE qui intervient dans les formations classiques entières.

La convention avait d'abord pour but de fixer les périmètres de chacun, l'incubateur d'un côté et les actions d'UBFC de l'autre. Vous avez peut-être lu cette convention. Dans certains cas, on parle d'accès réciproques aux formations dispensées par l'incubateur ou par PEPITE, pour ceux qui sont rattachés aux uns et aux autres.

Tout n'est pas réglé au jour de la convention. Il y a des phases d'apprentissage de partenariat pour définir petit à petit nos périmètres respectifs.

Nous avons choisi d'établir cette convention pour une durée d'un an. Elle sera remise en jeu par la suite, ce qui permet de rôder ce dispositif.

Je rappelle qu'UBFC, en tant que membre de l'association DECA-BFC, se doit de contribuer à cette association. Il a été décidé de verser une contribution financière d'un montant de 2 000 € TTC. Cette contribution est à valider en plus de la signature de la convention.

M. Chaillet. - Merci Michel. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce point ?

Non.

Il y a deux dimensions : tout d'abord, l'autorisation de signer cette convention puis la question du versement d'un montant de 2 000 €.

Nous commencerons par cette deuxième question.

Sur le versement de 2 000 €, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

(Unanimité)

Sur la convention, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

10) Règlement du temps de travail concernant le personnel UBFC

M. Chaillet. - Nous changeons de sujet pour parler du règlement du temps de travail concernant le personnel UBFC. Je laisse la parole à Olivier Prévôt.

M. Prévôt. - Vous avez vu le rapport et surtout le règlement de travail qui y est annexé. Il a été présenté en comité technique où il a été voté à l'unanimité. Je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive mais simplement me concentrer sur le sommaire.

Le préambule présente les droits et obligations du fonctionnaire. La présentation de la charte Marianne est juste là pour exemple car cette réflexion n'est pas encore engagée,

mais nous souhaiterions tendre vers ce niveau d'exigence de qualité. Dans l'automne, nous aurons donc toute une série de rapports qui vous seront présentés sous l'égide du Directeur général des services qui aura à charge de porter ces questions. Il nous présentera les démarches qui vont être engagées dans ce sens.

Il s'agit du règlement du temps de travail. Comme vous l'avez vu dans le rapport annexé, il se constitue de huit rubriques : champs d'application, durée du temps de travail, durée hebdomadaire, décomptes des RTT, congés et autorisations d'absence, dépassement d'horaires, compensation horaire et récupération, compte épargne temps. Cela permet désormais de fixer plus précisément les choses.

Je vous propose de ne pas rentrer dans le détail mais de répondre à vos éventuelles questions.

M. Chaillet.- Avez-vous des commentaires sur ce document ?

Mme Benoist.- J'ai trouvé le document particulièrement clair, utile et bien rédigé.

M. Chaillet.- Merci beaucoup, Stéphanie. Je faisais l'hypothèse que ce document vous avait convenu mais je ne me serais pas permis d'aller au-delà. Je te remercie donc. C'est le travail des services et il est d'une très grande qualité, comme ils savent le faire en général. Merci pour eux.

Mme Peyron.- Les membres du conseil peuvent s'y associer.

M. Chaillet.- C'est très bien, je vous remercie. Nous le remonterons au service RH. Une représentante de ce service est d'ailleurs parmi nous et elle peut prendre ce qui vient d'être dit pour elle, entre autres.

Je mets cela au vote :

Qui s'oppose à l'adoption de ce règlement du temps de travail ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

11) Prix spécial étudiante – Concours « Initiative au féminin »

M. Chaillet.- Ce point concerne un sujet qui vous a déjà été présenté l'année dernière. Il concerne le concours « Initiative au féminin », le prix spécial étudiante.

C'est le même texte que l'année dernière car c'est le même objet. Il consiste à reconnaître de manière spécifique la création d'entreprise par des femmes et, en ce qui nous concerne, par des étudiantes. Il faut savoir que la majeure partie des entreprises sont créées ou reprises par des hommes.

De façon tout à fait identique à l'année dernière, il s'agit d'attribuer un prix. Il est pris sur le budget du PEPITE. Le prix spécial étudiante s'élève à 2 000 € sur ce concours « Initiative au féminin ».

Je n'en dis pas plus car tout est dans le document.

Avez-vous des commentaires ? Je n'en vois pas.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

12) Adhésion d'UBFC à l'association Cluster BFC Numérique

M. Chaillet.- Je vais laisser la parole à Christophe Cruz pour ce point.

Nous sollicitons votre autorisation sur deux adhésions. Il y a d'abord le Cluster Bourgogne Franche-Comté Numérique.

Christophe, tu as assisté à une réunion dernièrement, veux-tu en dire un mot ?

M. Cruz.- Bonjour à tous. Je n'avais pas prévu de prendre la parole mais, comme je suis ici, je vais le faire.

Il y a deux semaines, j'ai participé à l'assemblée générale de BFC Numérique. Il s'agit d'un outil de structuration du numérique d'un point de vue industriel sur la région. Un certain nombre d'industriels font partie de cette structure. D'après nos discussions, cet outil est intéressant pour la politique régionale mise en œuvre à travers un outil qui s'appelle Capéco. Ce dernier sera mis à disposition très prochainement. À la suite de ces premiers éléments, d'autres seront diffusés très prochainement.

L'objet de ce rapport est tout simplement de pouvoir participer à ce Cluster Bourgogne Franche-Comté Numérique.

M. Chaillet.- Merci Christophe.

Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Qui s'oppose à l'adhésion d'UBFC à cette association ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

13) Adhésion au Réseau des affaires juridiques - Jurisup

M. Chaillet.- Le point suivant concerne également une adhésion au réseau des affaires juridiques. Il existe un ensemble de réseaux professionnels sur les métiers qui nous constituent. Il en est un en particulier qui s'appelle Jurisup sur le réseau des juristes de l'enseignement supérieur.

Nous souhaitons y être associés en adhérant à ce réseau. J'imagine que c'est également le cas dans les établissements membres. Les juristes peuvent ainsi discuter entre eux d'un certain nombre de questions qui se posent dans les établissements d'enseignement supérieur.

L'adhésion s'élève à 300 €.

Mme Peyron.- C'est plus cher que le numérique !

M. Chaillet.- Oui, le juridique est plus cher que le numérique. Je ne sais pas s'il y a une conclusion à en tirer !

Il y a une explication : le réseau du numérique s'exerce sur Bourgogne Franche-Comté alors que le réseau juridique est national. On change d'échelle.

Avez-vous des commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

14) Refacturation des frais réels inhérents à la mission IGAENR

M. Chaillet.- L'avant-dernier point concerne la refacturation des frais inhérents à la mission des IGAENR.

Les inspecteurs de l'IGAENR sont donc venus pour l'inspection. Nous leur avons commandé des plateaux-repas. Ils ont imprimé des documents. Ils ont souhaité déconnecter leur mission d'un point de vue financier de l'établissement dont ils relèvent. Je pense qu'ils ont tout à fait raison.

Cela implique une délibération du conseil d'administration pour permettre cela. Vous avez le document. Il y a le repas et le transport aux frais réels ainsi que les photocopies à 0,20 € le recto verso. C'est un peu technique mais c'est nécessaire. Le juriste qui va participer à Jurisup a rédigé ce document. Il a proposé un arrêté dont l'objet est celui que je viens d'indiquer.

Mme Legeard.- Où en sommes-nous par rapport à cette mission ?

M. Chaillet.- C'est effectivement l'occasion d'en parler ; merci de la question.

Le calendrier est le suivant. La phase contradictoire se déroulera en juillet. Des parties de texte seront envoyées aux uns et aux autres pour échanger et valider. Le rapport sortira en septembre. Ce calendrier nous a été transmis il y a 10 jours.

Ce rapport sera transmis à la Ministre qui décidera de la suite à lui donner.

Qui s'oppose à cet arrêté ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

15) Dates des Conseils d'administration 2018-2019

M. Chaillet.- Le dernier point de ce dernier CA de l'année universitaire concerne les dates des conseils d'administration.

Certains conseils d'administration se dérouleront à Dijon pour équilibrer. Le premier aura lieu à Besançon et le second à Dijon. Nous verrons pour la suite. Il serait opportun également d'organiser un conseil d'administration dans le Nord Franche-Comté.

Mme Peyron.- Et pas dans le Sud Bourgogne ?

M. Chaillet.- Il faudrait peut-être parler de Bourgogne Franche-Comté occidentale et de Bourgogne Franche-Comté orientale !

Mme Peyron.- Certains membres du conseil sont du Creusot et de Montceau.

M. Chaillet.- Oui, nous regarderons cela.

Vous avez les dates qui vous sont proposées pour l'année prochaine. Il n'est pas aussi facile que cela de les positionner. Il y a un enchaînement entre les trois conseils de la Comue, ce n'est donc pas simple. L'HCERES avait souligné le nombre important de conseils. Mais c'est consubstantiel des Comue. Cela paraît simple mais c'est le fruit d'un travail important. Olivier s'est bien cassé la tête pour parvenir au meilleur enchaînement, même si ce n'est pas toujours idéal.

Mme Benoist. - Merci pour ce calendrier. Et merci d'avoir fixé un jour car, quand on assure des enseignements, c'est plus facile de s'organiser. Lorsque le jour n'est pas toujours le même, c'est vraiment la panique.

Le premier CA tombe le 27 septembre. D'après ce que j'ai compris, une rencontre doit avoir lieu avec la Ministre en septembre. Est-ce qu'un CA extraordinaire est prévu avant fin septembre ? Nous aimerions ne pas être informés trop en bout de chaîne concernant les accords qui auront été trouvés ou pas entre les établissements et la Comue.

M. Chaillet. - Je vous propose de prévoir ce CA extraordinaire en fonction de la façon dont les choses vont avancer dans les semaines qui viennent. Cela évitera de le prévoir pour rien.

J'ai toujours en tête l'organisation d'un congrès. En septembre dernier, nous avons envisagé la tenue d'un congrès au moment de l'arrivée des ordonnances.

Dominique ?

Mme Peyron. - C'était la même question : je voulais savoir s'il y aurait un conseil d'administration extraordinaire fin juillet ou fin août.

M. Chaillet. - Fin juillet, ce sera compliqué.

Mme Peyron. - Je pensais à fin juillet car les 11 et 12 avaient été signalés comme dates de réunion. Mais cela peut être plus tard.

M. Chaillet. - S'il devait y avoir un conseil d'administration extraordinaire, ce serait plutôt dans les dix premiers jours de septembre.

M. Prévôt. - Concernant les instances, pour pouvoir délibérer en CA, le CAC doit se réunir avant. Pour les sujets qui le concernent, le conseil des membres doit également avoir été réuni avant. Cela nécessite un enchaînement qui relève souvent d'un exercice compliqué, sachant qu'il est parfois nécessaire de passer deux fois pour affiner certains sujets.

Sur la question du conseil d'administration extraordinaire ou du congrès, il faudra peut-être réunir le CAC, le conseil des membres et le CA selon la nature des enjeux et afin d'avoir quelque chose d'abouti. Je me permets une remarque générale. Ce qui va être débattu dans les semaines qui viennent présente plusieurs aspects. L'ambition commune est bien plus importante que la mécanique qui va nous amener à traiter cette question. Je ne suis pas sûr que la Ministre soit mobilisée uniquement par les questions organisationnelles. En revanche, ce qui l'intéresse est de savoir si les établissements UBFC et leurs partenaires sont prêts à mettre en œuvre les moyens humains, financiers et politiques afin d'atteindre des objectifs communs.

Nous verrons jusqu'à quel point nous pouvons aller entre ce jour et début septembre d'après le calendrier que nous fixera *in fine* la Ministre sur les différents enjeux. Dans la feuille de route qu'elle a présentée, il me semble que certaines choses pourront être traitées rapidement. D'autres dimensions nécessitent une réflexion approfondie. Plus l'université cible telle que présentée par Nicolas Chaillet sera ambitieuse, plus les dimensions seront intégratives et nécessiteront une organisation permettant de porter ces ambitions.

D'après moi, le projet politique et l'ambition doivent être placés avant la question organisationnelle.

16) Primes de charges administratives

M. Chaillet.- Je vous prie de m'excuser car nous avons ajouté un dernier point sur les PCA. C'est la même chose que l'an dernier puisque c'est annualisé.

Il s'agit des primes ou des décharges de service convertibles, tout ou partie, en primes. Je vous le dis comme je le pense : ce sont de modestes rétributions pour le travail énorme qui est fourni par mes collègues qu'ils soient présents ou pas ici.

En l'absence de remarques, je le mets au vote.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

Ainsi se termine le CA.

Mme Peyron.- Y a-t-il un CA restreint ensuite ?

M. Chaillet.- Oui. Je vous remercie pour cette année universitaire de CA. Nous reprenons au mois de septembre, prématurément en cas de CA extraordinaire.

Je vous remercie et je vous souhaite un très bel été. À très bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 47)